




Liste de(s) critère(s) de la recherche

- Date et Lieu : Du 01/01/2005 au 31/12/2016 FRANCE
- Activités : E38.31 - Démantèlement d'épaves

 **N°48441 - 12/08/2016 - FRANCE - 29 - BREST**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
Dans un port maritime, des ouvriers travaillant dans la cale d'un navire en cours de déconstruction sont intoxiqués par le gaz (CO2) provenant du système d'extinction automatique. Les pompiers prennent en charge les victimes. Le bilan fait état d'un décès et de trois personnes intoxiquées.

 **N°48389 - 30/07/2016 - FRANCE - 10 - SAINT-THIBAULT**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
Vers 23 h, dans une entreprise de recyclage d'appareils électroménagers, un feu se déclare dans un bâtiment d'une superficie de 4 000 m². Une surface de 1 500 m² est impactée. Les pompiers maîtrisent le feu vers 1h30 et évitent la propagation de l'incendie aux stockages extérieurs. 20 t de déchets sont extraits du bâtiment et étalés pour terminer l'extinction. Les eaux d'extinction sont confinées.
Une grande partie de l'entrepôt est détruite. Sa structure est endommagée par la chaleur. 85 employés sont au chômage technique pendant deux jours suite à la coupure d'électricité.

 **N°48251 - 05/07/2016 - FRANCE - 66 - SAINT-ANDRE**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
Vers 18 h, un feu se déclare dans un centre VHU agréé dans lequel 250 véhicules hors d'usage et mobile-homes sont stockés. Un important panache de fumée noire se dégage. La circulation est réduite sur la double voie longeant le site. D'importants moyens sont mobilisés pour éteindre le feu vers 20 h. Une surveillance est mise en place pour la nuit.
Un pompier est blessé pendant l'intervention. Au total, 180 véhicules (déjà dépollués et en attente d'enlèvement vers le broyeur) ont brûlé. Le feu ne s'est pas propagé aux autres véhicules entreposés à proximité grâce aux allées existantes entre les stockages. L'atelier de dépollution et les zones de stockage des fluides extraits des véhicules n'ont pas non plus été impactés. Les eaux d'extinction ont été confinées sur le site.
Les carcasses calcinées sont évacuées vers une filière de traitement adaptée. Les sols de la zone incendiée sont raclés et les terres évacuées vers une installation de stockage de déchets dangereux.
Les causes du départ de feu sont inconnues. L'inspection constate que l'exploitant ne respectait pas l'obligation d'un espacement de 4 m minimum entre les stockages et la clôture de l'installation. Les VHU étaient entreposés à proximité immédiate de la clôture.

Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

N°48009 - 12/05/2016 - FRANCE - 64 - BAYONNE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Événements et intervention
 Vers 10h52, dans un centre de récupération et traitement de métaux et véhicules hors d'usage, une explosion se produit lors du découpage au chalumeau d'un cylindre métallique. Les projections provoquent un incendie du hangar de l'entreprise et de la végétation aux abords du site. Un important panache de fumées noires se dégage. Une deuxième explosion survient.
 60 pompiers sont mobilisés. Ils établissent un périmètre de sécurité de 500 m et évacuent le site et les usines voisines. Une maison de retraite et une école sont également évacuées. L'incendie est éteint vers 12h40.
 Conséquences
 Les 2 ouvriers sous-traitants qui réalisaient la découpe sont tués. 4 employés, 3 résidents de la maison de retraite et un riverain sont blessés. Une centaine de personnes sont examinées par les services médicaux et 40 par une cellule d'assistance psychologique.
 Un cratère de 2,5 m de longueur, 1,2 m de largeur et 1,6 m de profondeur est visible dans la dalle en béton ferrailé au lieu de l'explosion. Le cylindre a été pulvérisé. Tout a été soufflé dans un rayon de 10 m autour du cratère. Le bâtiment d'exploitation, situé à 40 m du lieu de découpe, est très lourdement endommagé : toit détruit, murs déformés et fissurés, intérieur dévasté. Le portique de détection de radioactivité est en partie arraché.
 Un câble d'une ligne HT, sectionné lors de la première explosion, est tombé au sol. 20 appartements d'habitation, répartis dans 4 bâtiments, sont endommagés (vitres et menuiseries). La maison de retraite a subi des dommages importants et estime les dégâts à 250 000 €. Au total 19 entreprises sont impactées (façades soufflées, bardages déformés, vitres brisées dans un rayon de 200 m, toitures endommagées, véhicules dégradés), le site étant implanté au sein d'une zone industrielle dense. Une quinzaine d'entre-elles voit ses activités perturbées. 31 employés sont en chômage technique, dont 4 dans le site à l'origine de l'accident.
 Suites
 L'inspection des installations classées se rend sur place le jour même. Les sites industriels voisins sont également inspectés pour évaluer les effets induits.
 L'activité du site est suspendue par arrêté préfectoral. Des mesures d'urgence sont prises :
 mise en sécurité du site (sécurisation des accès et mise en place d'une surveillance permanente) ; prise en charge et évacuation des déchets (après finalisation des expertises judiciaires) ;
 ferrailles ; bouteilles de gaz utilisées pour la découpe (mise en sécurité puis élimination selon un protocole validé par leur fabricant) ; déchets de fibrociment issus de l'effondrement de la toiture du bâtiment (caractérisation des déchets, mesures dans l'air ambiant pour s'assurer de l'absence de fibres d'amiante en suspension, évacuation conformément à réglementation).
 Analyse des causes
 Le poste de découpe était situé à l'extérieur, au niveau du stock de ferrailles, à environ 15 m des limites de propriété et de la route longeant le site. La découpe du cylindre métallique (rouleau de 0,40 m de diamètre sur 2 m de longueur) était réalisée avec un chalumeau alimenté par 2 bouteilles de propane et plusieurs cadres d'oxygène pour suralimenter la combustion.
 Selon un employé témoin, juste avant l'explosion, un départ de feu s'est produit sur le cylindre. Conformément à la procédure, un des 2 sous-traitants est parti signaler l'incident à l'exploitant. L'explosion s'est produite lors de son retour à son poste.
 Une expertise est menée par les services spécialisés et la police scientifique. Il s'avère que la découpe accidentelle d'une munition militaire est à l'origine de l'explosion. Son type et sa dimension ne peuvent être précisés mais elle correspondrait à une charge de TNT de 200 à 300 kg. De nombreux résidus de TNT et de nitrate d'ammonium ont été découverts dans les prélèvements réalisés sur le site de l'explosion.
 Plusieurs autres hypothèses sont exclues après enquête. Il avait été envisagé que le cylindre était un rouleau provenant d'une installation agricole et que l'explosion était liée à la présence résiduelle d'un produit solide ou liquide dans ce cylindre (en particulier, avait été évoquée la possibilité de présence résiduelle d'engrais agricole). L'hypothèse d'une explosion d'une ou plusieurs bouteilles de gaz n'avait pas non plus été retenue face à la violence du phénomène et aux dommages occasionnés. Par ailleurs, les bouteilles de propane ont été retrouvées à plusieurs mètres du cratère, percées par des projectiles mais sans trace d'explosion interne. Les cadres des bouteilles d'oxygène portent également des traces d'impact mais pas les bouteilles elles-mêmes.
 Les dernières visites d'inspection réalisées n'avaient pas conduit à identifier de non-conformités majeures par rapport aux prescriptions fixées par l'arrêté préfectoral d'autorisation.
 L'exploitant doit mettre à jour son étude de dangers pour tenir compte du retour d'expérience de l'événement. Le site n'avait pas connu d'autre accident par le passé.

N°47975 - 29/04/2016 - FRANCE - 84 - SORGUES
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare le matin dans la végétation en bordure d'un centre VHU, et se propage à des remorques de camions stationnées sur le site. Une importante fumée noire se dégage. Les pompiers éteignent l'incendie.

N°47902 - 13/04/2016 - FRANCE - 77 - VARENNES-SUR-SEINE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Sur un chantier naval, un déversement d'hydrocarbure pollue l'YONNE. Le démantèlement d'un pousseur non dépollué en est à l'origine. Une irisation est constatée sur la rivière et jusqu'à la confluence avec la SEINE. Les secours mettent en place un barrage flottant anti-pollution en amont de l'écluse de la Reine. Le lendemain, l'exploitant pose son propre barrage en complément, une irisation résiduelle étant toujours observable.

N°47806 - 27/01/2016 - FRANCE - 28 - VERNOUILLET
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Vers 20 h, dans un centre de tri et traitement de déchets métalliques et électroniques, un feu se déclare dans une benne inox contenant des accumulateurs au plomb. Une légère fumée se dégage. Les secours débâchent la benne et arrosent les batteries.
 Peu de temps avant la fermeture du site, 2 t de batteries avaient été vidées dans la benne de stockage qui était presque vide. Le contact des cosses des batteries avec la paroi métallique de la benne aurait provoqué un arc électrique qui serait à l'origine du départ de feu. Aucune autre source d'ignition ne se trouvait à l'extérieur de la benne. L'exploitant donne au réceptionniste du site la consigne de contrôler visuellement les bennes avant de les bâcher pour s'assurer de l'absence de signes d'échauffement avant de quitter le site.

N°47635 - 27/01/2016 - FRANCE - 59 - SAINT-SAULVE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Vers 23 h, dans un centre de recyclage des métaux, un feu se déclare sur un stockage extérieur de 120 t de copeaux métalliques (refus d'induction). Le gardien du site donne l'alerte. Les refus sont stockés dans une loge clôturée qui évite la propagation. Les pompiers déblaient le tas avec une pelle mécanique et éteignent l'incendie vers 5h20. Le stock de copeaux avait été déposé dans l'après-midi. Ces refus sont issus d'une opération de broyage, réalisée sur un autre site, et étaient destinés à être traités sur place.

N°47299 - 22/10/2015 - FRANCE - 77 - PONTAULT-COMBAULT
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Vers 4h30, un feu se déclare dans une casse automobile sur un stock de 24 véhicules hors d'usage. Les pompiers éteignent l'incendie vers 7h30. Selon la presse, l'incendie serait d'origine accidentelle. En effet, l'agent de sécurité n'a constaté aucune intrusion. D'autre part, les relevés ne montrent qu'un seul point de départ de feu. L'inspection des installations classées est d'avis que l'incendie s'est déclaré dans la fournière mitoyenne avant de se propager à l'entreprise de recyclage de déchets métalliques.
 Le site a déjà connu deux accidents en 2014 (ARIA 45508 et 45090).

N°47080 - 24/08/2015 - FRANCE - 71 - EPINAC
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Vers 13h30, un feu se déclare dans un bâtiment de 100 m² d'une entreprise de récupération de métaux. A l'arrivée des secours, le bâtiment est totalement embrasé. Les employés sortent plusieurs bouteilles de gaz, dont de l'acétylène. Les pompiers les mettent en sûreté et évitent la propagation de l'incendie à la haie voisine. L'incendie est éteint en 3 h. Une ronde de surveillance est établie. Le déblaiement s'effectue à l'aide d'un engin de levage de la société.
 Le bâtiment est détruit. Aucune trace de pollution n'est détectée dans la DRE.

N°46970 - 29/07/2015 - FRANCE - 66 - PERPIGNAN
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Vers 10 h, un feu se déclare dans une casse automobile. L'incendie concerne 12 véhicules. La circulation sur la D900 est coupée pendant 15 min.

N°46872 - 13/07/2015 - FRANCE - 59 - DUNKERQUE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Peu avant 20 h, dans la cour d'une entreprise de récupération de déchets métalliques, un feu se déclare sur un stockage à l'air libre de 150 m³ de planches goudronnées provenant d'anciens wagons de chemin de fer. Un panache de fumée noire est visible depuis le centre-ville.
 À leur arrivée, les pompiers forcent le portail de la société, aucun employé n'étant présent à cette heure avancée de la journée. Une fois dans la cour, ils maîtrisent l'incendie à l'aide de 3 lances après 1 h d'intervention. L'exploitant fait appel à une société de gardiennage qui passe sur les lieux toutes les 2 h. Un grutier de l'entreprise déblaye les restes pour éviter une reprise des flammes.
 Des étincelles, produites par des travaux de découpage réalisés dans l'après-midi, pourraient être à l'origine du sinistre.

N°46819 - 06/07/2015 - FRANCE - 21 - CHENOVE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Vers 8h20, dans une société de collecte de déchets métalliques, un feu se déclare dans un casier contenant 100 t de tournures de fonte vraisemblablement enduites de résidus d'huile de coupe. Constatant un dégagement de fumées, l'exploitant appelle les secours. Les pompiers arrosent le tas pour éviter une propagation aux tas de ferrailles stockées à proximité. Les employés procèdent à l'étalement du tas à l'aide d'une grue pour favoriser son refroidissement. L'espace disponible est limité et contraint les possibilités d'étalement. L'intervention se termine à 18 h. Des rondes de surveillance sont effectuées jusqu'au lendemain matin.
 Les eaux d'extinction sont collectées dans le séparateur d'hydrocarbures dont la vanne d'isolement est fermée. Les déchets de fonte sont évacués après refroidissement.
 Les résidus d'usinage des métaux sont facilement sujets à un auto-échauffement en raison des lubrifiants dont ils sont imprégnés. La chaleur régnant le jour de l'accident a contribué à cet échauffement. L'inspection des installations classées relève plusieurs non-conformités dans la gestion du site :
 Présence de déchets non prévus dans l'arrêté d'autorisation (déchets de bois, déchets combustibles en mélange... qui ne proviennent pas des opérations de traitement des métaux) Engorgement du site en tournures de fonte, métaux ferreux et non-ferreux avec dépassement des hauteurs réglementaires de stockage. Selon l'exploitant, les tournures se sont accumulées sur site car la filière de recyclage à laquelle elles sont destinées n'est pas encore opérationnelle. Quant aux autres métaux, la situation résulterait de pannes prolongées de plusieurs équipements (cisaille, broyeur) et de difficultés à expédier les déchets en raison d'une pénurie de camions et wagons.
 L'inspection demande à l'exploitant de renforcer ses rondes de sécurité pendant les périodes de forte chaleur. Les tournures doivent par ailleurs être stockées en bennes plutôt qu'en casiers, avec contact direct avec le sol, pour éviter la contamination des eaux rejetées dans le réseau public d'eaux pluviales.

N°46808 - 04/07/2015 - FRANCE - 16 - GOND-PONTOUVRE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Vers 4h30, dans une société de collecte de déchets métalliques, un feu se déclare au niveau de stockages extérieurs de résidus de broyage automobile composés de plastiques et de métaux non ferreux (RBA lourds). L'alerte est donnée par un tiers. A leur arrivée, les pompiers ne disposent pas du bon code pour le portail et doivent le forcer. Des employés aident les secours en évacuant une partie des déchets non atteints par les flammes. Un obturateur est placé sur la sortie du séparateur d'hydrocarbures pour éviter tout écoulement des eaux d'extinction dans l'environnement. L'incendie est éteint vers 7 h. Les pompiers restent sur les lieux jusqu'à 11h30. 25 t de RBA lourds ont brûlé. Les métaux non-ferreux présents dans les déchets incendiés sont traités par une installation de tri post-broyage.
 Selon l'exploitant, le sinistre s'est déclaré en raison de la présence de métaux non-ferreux à température élevée au sein des résidus de broyage lourds. Ces résidus avaient été ajoutés au stock la veille. La période de fortes chaleurs a été un facteur aggravant.
 La télé-surveillance présente sur site n'a pas été efficace car la société n'a pas prévenu l'exploitant.

N°47128 - 29/06/2015 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Vers 2 h, dans un centre de regroupement de déchets métalliques, un feu se déclare sur un tas de 30 t de refus d'induction (métaux en mélange) en sortie de broyeur. Le personnel du Port Autonome de Gennevilliers, au sein duquel le site est implanté, donne l'alerte. Les pompiers éteignent l'incendie. Les eaux d'extinction sont récupérées et traitées par la station d'épuration interne. L'intervention se termine vers 5 h.
 Les 30 t de déchets sont retraités sur place par broyage. Les résidus d'incendie sont envoyés en centre d'incinération. L'incendie serait lié aux très fortes chaleurs de la journée.
 Afin d'éviter ce type d'évènement, l'exploitant :
 met en place un gardiennage du site aux heures de fermeture déplace le local de gardiennage (équipé d'un système de vidéosurveillance) en surélévation pour couvrir visuellement l'ensemble du site forme les gardiens à l'utilisation des systèmes d'arrosage prévient des déchets avant broyage installe une rampe d'arrosage sur les zones de stockage des matières après broyage étudie l'installation de caméras thermiques afin de détecter tout dégagement de chaleur suspect diffuse une note interne de rappel sur les consignes associées au risque incendie dans les sites de broyagemet à jour la liste des numéros d'appels en cas d'urgence.

N°46692 - 27/05/2015 - FRANCE - 77 - ESMANS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une casse automobile exerçant également des activités de transit de déchets métalliques et plastiques, un feu se déclare, vers 19 h, sur un tas de 100 t de résidus de broyage automobile (RBA). Ces résidus sont principalement composés de mousses et de plastiques.
 Un vigile donne l'alerte. Les flammes se propagent à un 2ème tas de 200 t de déchets. Un important panache de fumée noire se dégage.
 Les secours établissent un périmètre de sécurité et interrompent la circulation sur la route départementale. Ils protègent une menuiserie voisine et arrosent les tas de déchets grâce à 2 lignes alimentées sur un étang. En parallèle du noyage, le fractionnement du stock est effectué grâce à des engins de l'exploitant.
 Les fumées d'incendie se dirigent vers une zone inhabitée, ce qui permet d'éviter la fermeture du centre commercial voisin.
 Le bassin de rétention du site étant sous-évalué (450 m³), les eaux d'extinction polluent un champ contigu appartenant à l'exploitant sur 14 000 m². Les eaux s'écoulent par ruissellement et infiltration vers 2 bassins limitrophes. L'exploitant, qui se montre peu collaboratif, rencontre des difficultés. Un arrêté préfectoral d'urgence est signé, permettant d'enjoindre l'exploitant à prendre ses responsabilités pour évacuer les eaux d'extinction avec des camions citernes.
 Une zone de rétention complémentaire (400 m³) est mise en place suite à des réquisitions de terrains. Une partie des eaux d'extinction est transférée par pompage vers cette rétention. Un barrage flottant est installé de manière préventive sur l'YONNE. Aucune pollution n'est repérée ni au niveau du réseau d'eaux pluviales ni du barrage sur la rivière. Une société spécialisée récupère les eaux polluées pour les traiter.
 L'intervention se termine après 3 jours. Une présence du personnel est assurée nuit et jour pendant le week-end suivant pour pouvoir traiter au plus vite toute reprise du feu.
 Au plus fort du sinistre, une centaine de pompiers et 40 véhicules ont été mobilisés. Un pompier a été incommodé par les fumées.
 Les quantités stockées sur site dépassaient les tonnages autorisés. En 2009, le site avait déjà été la cible d'un incendie, probablement d'origine malveillante (ARIA 36622).

N°46675 - 23/05/2015 - FRANCE - 33 - CESTAS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Vers 1h45, dans une société de récupération de déchets d'équipements électriques et électroniques, 9 fûts de piles au lithium primaire (principalement du chlorure de thionyle) provoquent une explosion. En réagissant, certaines piles au lithium sont projetées à plusieurs mètres et entraînent l'inflammation de piles clôture "PS" en plastique stockées sur des palettes à proximité.
 Des voisins situés à 500 m du site, ayant entendu l'explosion, alertent les pompiers. Ces derniers arrosent les fûts de piles au lithium primaire, après les avoir étalés, ainsi que les piles clôture PS. L'intervention se termine à 6h30.
 Une tonne de piles au lithium primaire au chlorure de thionyle a réagi. Le contenu des 9 fûts est vidé dans des fûts neufs, qui sont stockés sur site avant expédition vers une installation de traitement adaptée. Les fûts détruits sont mis à la benne ferraille.
 L'incendie endommage les portes coupe-feu et le système d'éclairage du bunker devant lequel étaient stockées les piles au lithium.
 En raison d'une incompréhension entre l'exploitant et les pompiers concernant la fermeture de la vanne de confinement du réseau incendie, celle-ci n'est fermée qu'à 6 h, lors de l'arrivée du responsable maintenance. Pendant 4 h, des eaux d'extinction contaminées par les piles au lithium se sont déversées dans le réseau des eaux usées de la zone d'activité. Après la fermeture de la vanne, 3 t d'eaux d'extinction sont retenues puis pompées et envoyées vers un centre de traitement autorisé. Ces eaux font l'objet d'un prélèvement pour analyser leur composition. Le gestionnaire du réseau d'eaux usées et de la station d'épuration sont informés de l'envoi des eaux polluées dans leurs installations.
 Une société spécialisée intervient pour curer les canalisations et le séparateur d'hydrocarbures.
 Le site assure le tri manuel de différents types de piles (alcalines, salines et au lithium) reçues de la part d'éco-organismes. Les piles alcalines et salines sont broyées sur site tandis que les piles au lithium primaire sont stockées dans des fûts avec de la vermiculite dans l'attente de leur expédition vers des installations de traitement. Les piles au lithium primaire sont normalement stockées à l'abri dans 2 bunkers (4 t chacun). Le jour de l'accident, les bunkers étaient pleins et des fûts étaient stockés devant les portes d'accès. L'exploitant avait, sans succès, fait des demandes répétées auprès des éco-organismes pour qu'ils viennent évacuer les stocks de piles vers les exutoires agréés.
 Ce sont les fûts stockés à l'extérieur qui ont réagi, pour une raison inconnue. Aucun changement de températures ou autre facteur météorologique particulier n'est survenu avant l'évènement.
 L'incendie s'est déclaré en dehors des horaires d'ouverture du site (fermé depuis 2 h la veille). La télé-surveillance ne couvrait que la détection feu à l'intérieur des bâtiments et la détection anti-intrusion.
 A la suite de l'accident, l'exploitant prend les mesures suivantes :
 mise en place d'une procédure pour évacuer rapidement les fûts présents dans les bunkers dès que le stock atteint 80 % de la quantité maximale autorisée étude pour la mise en place d'une détection incendie, d'une extinction automatique incendie, d'une extraction des fumées et d'un système anti-déflagrant pour limiter les effets d'une explosion dans les bunkers amélioration de la détection incendie sur les zones à risque et report de cette détection vers la société de télé-surveillance afin que tout incendie ou début d'incendie puisse être détecté rapidement réalisation d'un retour d'expérience des modes de stockage actuellement réalisés pour le lithium primaire en France et en Europe et analyse de la possibilité d'un moyen de stockage alternatif sur son propre site réalisation d'une information au secours sur le fonctionnement de la vanne de confinement du réseau incendie modification de la procédure de fermeture de la vanne pour la rendre compréhensible par tout intervenant et en toutes circonstances mise en place un plan ETARE avec les pompiers.

N°46322 - 03/03/2015 - FRANCE - 89 - AVALLON
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Vers 18 h, un feu se déclare dans un bâtiment de 1 300 m² à usage de casse automobile et de garage. Un important panache de fumée noire se dégage. Plusieurs explosions sont entendues par les riverains, à priori liées à la présence de bombes aérosols.
 Le service de l'électricité coupe l'alimentation du secteur. Un périmètre de sécurité est établi. La cinquantaine de pompiers protègent de la propagation le dépôt de bois d'une société voisine. Ils éteignent l'incendie vers 22 h avec 6 lances dont une sur échelle. Les rondes de surveillance se poursuivent dans la nuit. Les eaux d'écoulement présentant un risque de pollution, les services techniques de la ville sont informés. La première reconnaissance dans le ru voisin ne révèle pas d'atteinte du milieu.
 La casse automobile était en cours de déménagement vers un emplacement proche de la zone industrielle. Il n'y a pas de chômage technique du fait de l'installation dans ces nouveaux locaux. L'incendie aurait débuté au moment où des employés ont allumé l'électricité pour terminer leurs travaux alors que la nuit tombait.

N°46157 - 14/01/2015 - FRANCE - 31 - COLOMIERS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Vers 20h10, un feu est signalé dans une société de broyage de ferrailles et de carcasses de véhicules. Le site est à l'arrêt depuis 19 h. Les flammes concernent des bennes de résidus de broyage situées dans un hangar. Les pompiers attaquent le sinistre avec 4 lances à eau pendant que le personnel évacue les déchets fumants hors du bâtiment avec des engins de l'entreprise (chargeuse, pelle hydraulique). Le service de l'électricité met en sécurité le site. Les secours quittent les lieux à 23h15 après avoir effectué un contrôle par caméra thermique.
 Les dommages sont limités au bâtiment de stockage des résidus et au système de convoyage. Un nettoyage et une remise en état sont mis en œuvre pour limiter l'arrêt de production. L'installation est remise en service le 20 janvier. Les résidus de broyage impactés par l'incendie sont envoyés vers un centre de stockage.
 Les 120 m³ d'eau d'extinction sont recueillis et envoyés en filière spécialisée.
 Le départ de feu aurait eu lieu dans la benne de résidus métalliques (principalement des fils de fer). Le sinistre serait dû à l'échauffement des résidus par friction des ferrailles lors du broyage. Les résidus se seraient d'abord consumés sans émettre de flamme avant de s'enflammer. Le départ de feu a pu être entraîné par un petit soufflé d'air. L'exploitant renforce la formation du personnel, met en place une consigne de dégagement quotidien des dépôts sous les convoyeurs des résidus de broyage. Il renforce les rondes en fin de poste et en fin de journée.

N°44982 - 20/02/2014 - FRANCE - 83 - TARADEAU
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 23h30 dans une casse automobile sauvage. La personne ayant alerté les secours se montre virulente envers les pompiers. Les flammes endommagent 2 lignes électriques et un poteau. Les secours éteignent le feu avec 2 lances dont une à eau dopée vers minuit. La ligne endommagée alimentait 400 foyers. Le service de l'électricité parvient à rétablir l'alimentation pour tous les foyers sauf 4 durant la nuit. La casse aurait été déclarée en mairie.

N°44861 - 17/01/2014 - FRANCE - 57 - GANDRANGE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un employé prévient, vers 5h30, le poste de garde d'un site sidérurgique, car un feu se produit sur un tas de DEEE appartenant à une autre entreprise. Le personnel du poste de garde se rend sur place et alerte les secours à 5h46. Le feu est maîtrisé en moins de 1 h.
 Au plus fort de l'intervention, les pompiers utilisent 2 lances avec un débit unitaire de 250 l, soit un volume de 30 m³ pour 1 h d'extinction. Les causes du départ de feu ne sont pas connues (mauvais traitement des déchets ?). L'incendie s'étant produit sur une dalle de stockage, les eaux d'extinction sont collectées dans le réseau de la société de traitement de déchets, avant d'être dirigées vers une rétention reliée à un séparateur d'hydrocarbures.
 A la suite de l'événement l'exploitant de la plate-forme de tri sensibilise son personnel sur les risques liés à la présence de condensateurs résiduels dans les flux broyés de DEEE. Dorénavant, les produits de même nature que ceux incendiés sont stockés isolément.

N°44676 - 07/12/2013 - FRANCE - 69 - VOURLES
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 11 h dans une casse automobile de 35 ha dont 22 sont dédiés au stockage d'épaves. L'établissement étant fermé (samedi), le responsable de la société présente sur les lieux donne l'alerte. A l'arrivée des pompiers, 1 500 m² sont touchés par les flammes. La fumée émise entraîne le confinement de 20 riverains et l'interruption de la circulation sur l'A450 proche. Les pompiers éteignent le feu vers 14 h, 80 épaves (non dépolluées) en attente d'expertise par les assurances ont brûlé. L'exploitant est légèrement brûlé au visage. Le service du gaz s'est rendu sur place. L'inspection est informée 2 jours plus tard via les services de santé (Autorité Régionale de Santé) car les installations se situent dans le périmètre de protection éloignée d'un captage d'eau potable. Les pompiers ont été informés de la présence du captage pendant leur intervention par le maire, ce qui leur a permis de contacter l'exploitant pour le prévenir que les eaux d'extinction (mélange eau/mousse) s'étaient infiltrées dans le sol en l'absence de rétention dans la zone incriminée. Une analyse de la pollution des sols et des nappes est diligentée. Plusieurs non-conformités majeures sont rapportées lors de l'inspection qui suit l'accident. L'exploitant est mis en demeure de respecter son arrêté d'autorisation : réalisation d'une dalle étanche faisant rétention sous la zone de stockage des véhicules en attente d'expertise sous 6 mois, aménagement de voies de circulation pour les engins de secours sur le site....L'origine du sinistre serait liée à un court-circuit sur une batterie (débranchée) d'un véhicule.

N°44663 - 03/12/2013 - FRANCE - 35 - CESSON-SEVIGNE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare à 18h45 dans un stock aérien de déchets (métaux, pneumatiques, aérosols) dans une société de collecte de déchets. Les pompiers éteignent le feu à 21h15. L'établissement était fermé au moment du sinistre, aucune trace d'effraction n'est relevée.

N°44216 - 19/08/2013 - FRANCE - 64 - BORDES
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 1h30 sur un tas de 200 carcasses de voitures compactées dans une casse automobile. L'alerte est donnée par les riverains qui entendent des crépitements et découvrent de hautes flammes au-dessus du site. Les pompiers attaquent le sinistre avec des lances à mousse. Sous l'effet de la chaleur, le métal des voitures a fondu et une grue spéciale est acheminée sur le site pour dégager une à une les carcasses qui sont arrosées individuellement pour atteindre le coeur du foyer. L'intervention des secours s'achève à 18 h. Le maire s'est rendu sur place. La gendarmerie enquête. Selon l'exploitant qui a porté plainte, l'incendie serait d'origine criminelle car le site est victime d'intrusions régulières depuis un trou dans le grillage de la clôture donnant directement accès aux voitures compactées.

N°44007 - 30/06/2013 - FRANCE - 62 - DAINVILLE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 4h50 sur un tas de ferrailles de 20 m² sur 3 m de hauteur, dans une casse automobile ; un important nuage de fumée noire se dégage. L'alerte est donnée par un voisin signalant fumée et odeurs âcres. Les gendarmes établissent un périmètre de sécurité et les pompiers éteignent l'incendie avec 5 lances, puis quittent le site vers 9h20.

N°43945 - 18/06/2013 - FRANCE - 11 - CARCASSONNE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare peu avant 16 h dans le bâtiment de 1 000 m² d'une casse automobile alors qu'un employé découpe une carcasse de véhicule avec une disceuse. Les étincelles enflamment des traces d'huile et d'essence et les flammes se propagent en quelques minutes à l'ensemble du bâtiment qui abrite plusieurs voitures et des bouteilles de gaz. La circulation sur la N113 bordant l'établissement est interrompue, créant un important embouteillage. Les pompiers éteignent le feu à 17h15 avec 4 lances malgré un fort vent. 2 blessés légers sont à déplorer : 1 employé atteint par un éclat projeté par l'explosion d'une bouteille de gaz et 1 pompier victime d'un coup de chaud. Le bâtiment est détruit, 6 à 7 employés sont en chômage technique.

N°43745 - 30/04/2013 - FRANCE - 59 - ANICHE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 10 h dans un stock de pneumatiques usagés et de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) d'une société de collecte de déchets. Les employés mettent en sécurité des bouteilles d'oxygène. La part du feu est effectuée avec une grue et les pompiers éteignent le sinistre avec 3 lances à eau. Le sinistre s'est déclaré lors d'une opération de découpe au chalumeau.

N°43723 - 24/04/2013 - FRANCE - 65 - ANGOS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une société de collecte de déchets métalliques et de démantèlement de véhicules hors d'usage (VHU), un employé utilise vers 11h30 un chalumeau pour dégager une lamelle métallique ayant coincé le poussoir d'une presse lorsqu'une étincelle enflamme un tas de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Les flammes se propagent rapidement à des carcasses de voitures. Le sinistre s'étend sur 400 m² et émet une importante fumée noire, 3 riverains sont confinés. Les secours demandent la coupure du réseau public d'eau afin d'alimenter leurs lances à eau et à mousse ; 100 m³ seront nécessaires pour venir à bout des flammes vers 14h45. Les pompiers déblaient ensuite les déchets métalliques avec l'aide du personnel. L'intervention s'achève vers 18h45. L'inspection des installations classées s'est rendue sur place. L'utilisation du chalumeau dans un espace réduit avait été décidée dans l'urgence et aucun permis de feu n'avait été établi.

N°43122 - 06/12/2012 - FRANCE - 66 - PERPIGNAN
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Le vent attise les étincelles produites par une opération de découpe dans une société de traitement des véhicules hors d'usage (VHU) et provoque un départ de feu sur la carcasse d'un véhicule roulant au GPLc. Le sinistre s'étend à une dizaine de véhicules GPL et émet une importante fumée ; une partie des employés évacue le site. Une dizaine de personnes formées aux interventions d'urgence interviennent en attendant le renfort d'une trentaine de pompiers. Le sinistre est éteint vers 11 h et l'activité du site reprend peu après.

N°43091 - 26/11/2012 - FRANCE - 21 - CHENOVE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 A l'extérieur d'un centre de stockage de ferrailles, un feu vers 6h30 dans un tas de résidus métalliques de 8 m de haut émet une abondante fumée. Une vingtaine de pompiers éteint l'incendie vers 8h30 avec 3 lances. Le site a déjà connu de tels incendies en 2010 et 2011 (ARIA 38109 et 40035).

N°42352 - 26/06/2012 - FRANCE - 59 - WERVICQ-SUD
 E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare à 13h30 dans une casse auto agréée pour le démantèlement de carcasses automobiles (VHU). Les pompiers éteignent le sinistre qui s'étend sur 300 m² avec 4 lances à eau dont 1 sur échelle. L'intervention s'achève à 18 h.

N°42245 - 05/06/2012 - FRANCE - 18 - FUSSY
 E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Vers 17 h, un employé d'une casse automobile découpe un pot d'échappement au chalumeau, dans un atelier de dépollution d'épave de 500 m², lorsqu'une étincelle enflamme un bac de récupération de carburant d'un véhicule en cours de dépollution. Les employés ne parviennent pas à éteindre les flammes avec des extincteurs et appellent les pompiers. Ceux-ci demandent le confinement des riverains, l'épaisse fumée étant poussée par le vent vers les habitations. Les bouteilles de GPL, d'acétylène et d'oxygène de l'atelier sont mises à l'écart du rayonnement thermique. Le confinement est levé à 19 h, l'incendie est éteint 1 h plus tard. Les 12 m³ d'eaux d'extinction, recueillis dans un bassin, sont pompés et éliminés par une société spécialisée. Les déchets solides (0,5 t, principalement des VHU partiellement brûlés et des pièces de réemploi) sont temporairement stockés sur site avant élimination. Les dommages matériels internes sont estimés à 15 000 euros. Une défaillance d'organisation est à l'origine de l'incendie (défaut de contrôle ? procédures / formations insuffisantes ?) : le poste d'oxycoupage n'aurait pas dû être utilisé dans l'atelier dépollution en présence de matières inflammables. Celui-ci est d'ailleurs normalement utilisé dans l'atelier "entretien mécanique" éloigné de l'atelier de dépollution.

N°41965 - 03/04/2012 - FRANCE - 56 - ETEL
 E38.31 - Démantèlement d'épaves
 La cuve de 3 m³ de gazole d'un bateau en cours de déconstruction laissée sur le pont du navire bascule, casse une bordée, créant une voie d'eau et provoquant une pollution de l'ETEL. Les pompiers sont alertés à 12h45 ; un dispositif, comprenant 26 pompiers, 3 plongeurs et une cellule de dépollution, se met en place. L'hydrocarbure progresse en amont, mais les exploitations ostréicoles ne sont pas menacées grâce à l'installation rapide de près de 40 m de barrages flottants. Une société pompe près de 20 000 l d'eau de mer mélée de fioul pour maintenir le bateau à flot. Les plongeurs colmatent la voie d'eau de 15 cm avec du ciment. Le maire, la gendarmerie et un responsable du port se sont rendus sur place. Une grue déposera le bateau à quai le 05/04 pour permettre son démantèlement.

N°41927 - 27/03/2012 - FRANCE - 84 - MONTEUX
 E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare, vers 1h30, sur un tas de déchets plastiques et métalliques entreposés sur 5 000 m² dans une casse automobile. La D942 est coupée et déviée dans les 2 sens de circulation à partir de 4h45 et la circulation ferroviaire (marchandises uniquement) est interrompue au nord de l'intervention. Les 95 pompiers maîtrisent les flammes hautes de plus de 20 m avec 9 lances dont 2 sur échelle après 5 h d'intervention. Les carcasses de voitures (VHU) surchauffées ou enflammées sont enlevées à l'aide de grue pour être noyées ou refroidies. Un pompier blessé au genou est évacué sur un centre hospitalier. Les secours évaluent la quantité de déchets détruits à 10 000 m³. L'inspection des installations classées, ainsi que le service des eaux et milieux naturels se rendent sur les lieux. Ce dernier signale une suspicion de pollution de la nappe par infiltration des eaux d'extinction d'incendie pouvant contenir du benzène, du toluène... Des prélèvements sont effectués pour analyses. Selon l'enquête de la police scientifique, l'incendie est d'origine criminelle. Un autre incendie violent s'était déjà produit sur le site le 07/05/2011 (ARIA 40283).

N°41813 - 23/02/2012 - FRANCE - 59 - SAINT-SAULVE
 E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Une bouteille de gaz (GPL ?) de 13 kg explose vers minuit dans le stockage à l'air libre d'une entreprise de récupération de métaux alors qu'elle est manipulée avec une grue. La projection de débris tue le grutier dans sa cabine. Un de ses collègues témoin de la scène est en état de choc. Le SAMU et les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur place. La police effectue une enquête.

N°41762 - 13/02/2012 - FRANCE - 28 - BONNEVAL
 E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 21h20 dans une casse automobile rassemblant 1 500 véhicules. Les flammes concernent 100 carcasses dépolluées et en menacent 1 000 autres en attente de traitement, ainsi qu'une déchetterie. Les 40 pompiers de plusieurs casernes maîtrisent le sinistre avec 4 lances à eau vers 22 h ; les carcasses sont ensuite déplacées avec un engin de manutention du site pour éteindre le cœur de l'incendie. Les opérations de déblaiement se terminent à minuit. Aucune pollution extérieure n'est constatée, le site disposant d'un décanteur-déshuileur. Le maire, la gendarmerie, l'inspection des installations classées ainsi que les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur place. Aucun chômage technique n'est envisagé.

N°41206 - 05/11/2011 - FRANCE - 59 - ANICHE
 E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 8h20 sur une dizaine de véhicules non dépollués dans une casse automobile et se propage à une haie de sapins. Les pompiers éteignent l'incendie vers 10h20 avec 3 lances et refroidissent des bouteilles de GPL. Le site a connu plusieurs incendies les années précédentes : le 25/03/2010 (ARIA 38020), le 26/01/2009, le 20/03/2008... L'exploitant suspecte un acte de malveillance ; la police effectue une enquête.

N°40795 - 27/08/2011 - FRANCE - 69 - SAINT-GENIS-LAVAL
 E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 1h50 dans un bâtiment de stockage de 800 m² de pièces détachées dépolluées dans une casse automobile (dépollution de VHU). Les pompiers éteignent l'incendie vers 4h50 avec 4 lances. Le bâtiment est détruit et 4 employés sont en chômage technique.

N°40736 - 17/08/2011 - FRANCE - 47 - MARMANDE
 E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Une explosion non suivie de feu se produit à 10h40 sur la presse à ferrailles d'une entreprise de récupération de ferrailles et démantèlement d'épaves (VHU). L'opérateur, installé dans une grue mobile, saisit les ferrailles au grappin pour les introduire dans le bac de chargement (rampe inclinée) de la cisaille. Une porte hydraulique règle la longueur de la coupe puis les ferrailles sont cisailées à froid par la descente d'une "guillotine". L'explosion s'est produite lors de cette opération, endommageant la cisaille (porte, coulisseaux de la "guillotine", ainsi qu'un pare-brise de la grue). Sous l'action des fortes chaleurs (30°C à 11 h), des vapeurs d'hydrocarbures contenues dans un fût en provenance d'une déchetterie se sont enflammées lors de la découpe à la cisaille (étincelles). Le fût métallique contenait d'autres ferrailles et la présence de traces d'hydrocarbures n'avait pas été décelée malgré les procédures internes de contrôle des matériaux à réception et avant enfournement de la cisaille. Le grutier, légèrement choqué, est transporté à l'hôpital pour examens ; il est arrêté 3 jours. La production de la machine est suspendue jusqu'à réparation, les ferrailles seront orientées vers un autre site du même exploitant. L'explosion souligne l'importance d'une vérification des volumes creux susceptibles de contenir des produits dangereux. L'exploitant prévient l'émetteur des déchets et sensibilise à nouveau tout son personnel.

N°40631 - 09/07/2011 - FRANCE - 77 - VARENNES-SUR-SEINE
 E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu d'origine indéterminée se déclare, vers 12h30, dans un bâtiment de 1 200 m² abritant des épaves de véhicules, des matériaux divers et des bouteilles de gaz. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 4 lances réparties sur 3 secteurs d'actions : secteur nord avec un groupe incendie chargé de l'extinction, secteur sud avec un groupe incendie chargé d'empêcher la propagation au bâtiment contigu et un secteur risque chimique avec un RCH3 chargé d'évaluer le risque de pollution de l'YONNE par les eaux d'extinction. La toiture et la charpente s'effondrent sur plus de 400 m² et 12 véhicules sont calcinés. L'un des 60 pompiers mobilisés est légèrement blessé par la chute d'un parpaing et la propriétaire du site est victime d'un malaise.

N°40283 - 07/05/2011 - FRANCE - 84 - MONTEUX
 E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 18 h sur un tas de 10 000 m³ de carcasses de voitures (VHU) non dépolluées dans un centre de récupération et de recyclage des métaux de 5 000 m² ; des flammes de 30 m de haut et un important panache de fumée noire sont visibles. Les secours interrompent la circulation sur la D942. Plus de 120 pompiers protègent le broyeur à métaux, principal outil de travail, afin d'éviter la mise en chômage technique des 45 salariés ; des employés enlèvent des véhicules avec une grue. L'absence de vent permet d'éviter la propagation des flammes. Les pompiers éteignent l'incendie le lendemain matin avec 14 lances dont 2 sur échelle, malgré d'importantes difficultés d'approvisionnement en eau, puis surveillent les lieux durant la journée. Un élu et le sous-préfet se sont rendus sur les lieux.

N°40192 - 25/04/2011 - FRANCE - 60 - BRETEUIL
 E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 19h50 sur des câbles électriques et se propage à un stock de 100 t de matières plastiques et de métaux. Les pompiers éteignent l'incendie avec 4 lances dont 1 sur échelle. Aucun chômage technique n'est prévu.

N°40380 - 14/02/2011 - FRANCE - 30 - BEAUCAIRE
 E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Vers 9 h, un employé d'un centre de valorisation de déchets électriques et électroniques (DEEE) vidange un conteneur de type GRV de 1 m³ servant à transporter des écrans informatiques hors d'usages quand une dizaine de litres de liquide de type hydrocarbure s'en échappe et se déverse sur le sol. Il doit être hospitalisé pour examen en raison de sa gêne respiratoire, un autre employé légèrement incommodé est examiné sur place par les services de secours arrivés sur place à 10 h. Les 50 employés de l'unité de démantèlement d'écrans sont évacués pour la journée pendant que le bâtiment est ventilé et le liquide au sol est pompé et absorbé. L'activité reprend le lendemain. D'après l'étiquette retrouvée sur le conteneur et après vérification auprès de la société expéditrice, ce liquide est de l'huile de Fusel (C5H12O, alcool isoamylique utilisé en agroalimentaire et en pharmacie, produit irritant et corrosif). La cause de l'accident est l'utilisation d'un conteneur à fond étanche non adapté au type de déchets transportés. L'exploitant demande aux producteurs de ce type de déchets de les conditionner dans un contenant grillagé avant envoi sur le site.

N°40035 - 13/02/2011 - FRANCE - 21 - CHENOVE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 A 15h15, une patrouille de police et des riverains signalent un incendie en extérieur chez un ferrailleur. Le sinistre concerne un tas de métaux broyés de 5 m³. Les pompiers, arrivés sur place à 15h30, arrosent le tas de déchets avec de l'eau. L'intervention s'achève à 19 h ; une société privée surveille le site pendant la nuit. Seul le bardage d'un bâtiment proche est légèrement endommagé. Les eaux d'extinction sont retenues dans le séparateur d'hydrocarbures (décanter/déshuiler) dont la vanne manuelle aval a été fermée par l'exploitant dès son arrivée sur le site. Après analyse, elles sont pompées puis traitées par une société spécialisée. Des anomalies sont relevées et devront faire l'objet d'améliorations de la part de l'exploitant : aucun moyen de détection incendie n'est prévu pour les stockages extérieurs, l'alerte est, de ce fait, donnée par les riverains une fois l'incendie déclaré. Les secours n'ont pas accès à tous les points du dépôt (aménagement du site), ce qui handicape les conditions d'interventions. La borne incendie à l'entrée du site a été retirée, obligeant les secours à se raccorder à une autre borne à plus de 100 m. En avril 2010, des travaux sur la clôture de l'entreprise avaient provoqué un violent incendie sur un tas de ferraille (ARIA 38109).

N°39634 - 18/01/2011 - FRANCE - 59 - WATTRELOS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 14 h dans l'atelier de déconstruction de véhicule de 120 m² d'une casse automobile abritant notamment des centaines de litres d'essence et de peinture. Les pompiers éteignent l'incendie en moins de 2 h avec 2 lances à eau et 1 lance à mousse. L'atelier est détruit ainsi qu'une voiture en cours de démantèlement (origine du sinistre ?). D'après l'exploitant, l'activité du site est impactée pour plusieurs semaines ; 3 employés sont en chômage technique.

N°39542 - 03/01/2011 - FRANCE - 38 - SAINT-MARTIN-D'HERES
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un incendie se déclare peu après minuit dans un bâtiment de 1 000 m² d'une casse automobile abritant des pièces mécaniques. Les pompiers déploient 4 lances à eau dont 2 sur échelles et refroidissent 2 bouteilles d'acétylène. Le bâtiment est détruit, 4 employés sont en chômage technique. Des rondes à 4 h et 7 h permettent l'extinction de foyers résiduels.

N°39434 - 11/12/2010 - FRANCE - 28 - LUCE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans la soirée, un feu se déclare dans une casse automobile de plus de 1 000 m². Des véhicules sont empilés sur 3 niveaux et le bâtiment est attenant à un autre contenant des pneus ainsi qu'au parking d'une société de bus. Les pompiers déploient 4 lances à eau et 2 lances à mousse pour éteindre l'incendie. Les services du gaz et de l'électricité ainsi qu'un élu et la communauté d'agglomération se rendent sur place. Le réseau d'eau pluviale est surveillé et un captage d'eau est arrêté par précaution. Un employé est incommodé par les fumées et 60 véhicules sont brûlés. La cause de l'incendie n'est pas connue. Selon la presse, l'entreprise avait porté plainte en octobre à la suite de vols de moteurs, de boîtes de vitesse, de pots d'échappement et de batteries.

N°39452 - 10/12/2010 - FRANCE - 974 - SAINT-DENIS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare à 18 h dans un dépôt de pneus et de bus hors d'usage sur un site de démantèlement d'épaves. La combustion de pneus, de textile, de plastique et de métaux provoque une fumée noire. Une douzaine de pompiers éteint l'incendie en 1h30.

N°39236 - 07/11/2010 - FRANCE - 48 - MARVEJOLS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 7 h dans une casse automobile et embrase 1 500 m³ de voitures compressées (VHU) ; le sinistre menace de se propager au bâtiment de stockage des pièces détachées et à la déchetterie municipale. Les pompiers déploient 6 lances à eau et sont confrontés à des difficultés d'alimentation en eau en raison d'une fuite sur le réseau en centre-ville. Des moyens venus du CANTAL et de l'AVEYRON établissent une ligne d'alimentation d'1 km. Une pelleteuse déplace 2 000 m³ de carcasses non touchées. Une cellule dépollution installe des barrages afin de filtrer les eaux d'extinction. Lors de l'intervention, 2 pompiers se blessent légèrement. Un élu et le sous-préfet se sont rendus sur place.

N°39231 - 04/11/2010 - FRANCE - 67 - STRASBOURG
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu vers 19 h dans une casse automobile se propage à une seconde casse le long de l'A 35. Les pompiers mettent en sécurité une bouteille d'argon (Ar) et une bouteille de monoxyde de carbone (CO). En tout, 25 véhicules sont détruits par les flammes.

N°39064 - 07/10/2010 - FRANCE - 69 - GENAS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Le réservoir de GPL d'un véhicule en cours de démantèlement prend feu et explose dans une casse automobile vers 11h30. L'incendie se propage à plusieurs carcasses de véhicules sur 500 m² et 5 m de haut. Un important panache de fumée se forme au début du sinistre mais ne menace pas la navigation aérienne de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry. Les pompiers évacuent 10 employés et en confinent 2 autres, un véhicule incendie de l'aéroport se rend sur place mais n'intervient pas. Les secours éteignent l'incendie à 14h30 et déblaient les lieux.

N°39034 - 30/09/2010 - FRANCE - 974 - SAINTE-MARIE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Peu après minuit, un feu embrase 6 000 m² de véhicules à l'air libre dans une casse automobile, provoquant une épaisse fumée noire. Le sinistre menace une cuve de fioul de 1 000 l. Les secours rencontrent des difficultés pour accéder au site à cause du portail fermé puis pour l'alimentation en eau. Les pompiers déploient 7 lances à eau et évacuent les riverains. L'incendie dégage une forte chaleur et plusieurs explosions se font entendre. Le feu est éteint à 13h30. Un dispositif de surveillance est maintenu jusqu'au lendemain. Un hélicoptère de la gendarmerie réalise des prises de vue aériennes et des techniciens de l'identification criminelle effectuent des prélèvements. Aucune piste n'est privilégiée ; le site est régulièrement la cible de voleurs mais les caméras de surveillance ne montrent aucun mouvement suspect avant le départ de l'incendie. De plus, il semblerait qu'un chalumeau ait été utilisé la journée précédente pour la découpe de métaux. Environ 400 épaves, d'une valeur de 800 à 2 000 € chacune, sont détruites ainsi que 6 camions et 6 engins de manutention et de levage. Les ateliers et bâtiments administratifs ne sont pas touchés et aucune mesure de chômage technique n'est envisagée. La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement se rend sur place pour prévenir toute risque de pollution lié aux écoulements d'eaux d'extinction et d'hydrocarbures.

N°38989 - 18/09/2010 - FRANCE - 68 - ILLZACH
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Alors qu'ils volent des pièces automobiles, 2 individus mettent le feu vers 16h45 dans une casse automobile. Les flammes se propagent dans un stock de 800 véhicules (450 t) entassés sur 1 000 m² ; une importante colonne de fumée noire se dégage. La circulation est interrompue sur la ligne ferroviaire proche et les participants d'un tournoi de pétanque à 300 m sont évacués. 70 pompiers éteignent l'incendie le 19/09 au matin avec 5 lances dont 1 canon. Le bassin de rétention contenant 900 m³ d'eau polluée par les plastiques brûlés risque de déborder et polluer le RHIN ; des prélèvements sont effectués. Le confinement du site s'est avéré insuffisant ; une partie des eaux d'extinction se s'est dirigée vers le canal du RHÔNE au RHIN par gravité. Les 2 individus sont jugés en comparution immédiate et sont condamnés à 2 mois de prison ferme pour l'un et 100 jours de travaux d'intérêt général pour l'autre.

N°38884 - 02/09/2010 - FRANCE - 38 - SAINT-MARTIN-D'HERES
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu touche 6 véhicules légers et 3 utilitaires dans une casse automobile. Le sinistre se propage à 2 utilitaires et 1 véhicule léger d'une entreprise de rénovation voisine. Les pompiers utilisent 1 lance à eau pour éteindre l'incendie dans la casse et 2 pour l'entreprise de rénovation. Du chômage technique est possible pour 2 à 3 employés de cette entreprise à la suite de la destruction de leur matériel de travail.

N°39097 - 05/08/2010 - FRANCE - 33 - LE PIAN-MEDOC
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 12 h sur 100 m² de métaux et de véhicules compactés dans un établissement de recyclage de métaux. Le feu se propage à l'environnement via un chenal d'évacuation des fluides. Les 36 pompiers circonscrivent l'incendie à 13h30 et l'éteignent à 15 h avec 5 lances à eau. La colonne de fumée noire est visible à 80 km. Le feu aurait été causé par une étincelle qui aurait enflammé des résidus d'hydrocarbures et des pneus lors de la manipulation d'une épave.

N°38673 - 21/07/2010 - FRANCE - 79 - NIORT
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare sur un site de transit, tri et traitement de déchets industriels banals et de véhicules vers 19 h ; 2 000 m³ de déchets sont pris dans l'incendie attisé par le fort vent qui souffle en début de soirée, provoquant une colonne de fumée noire visible du centre-ville. Un important dispositif de 90 pompiers est mobilisé, 10 lances sont mises en place. Le sinistre, poussé par le vent, menace de se propager à un garage voisin ; les sapins entre les 2 entreprises sont embrasés. Les services de l'eau et la Croix-Rouge se rendent sur les lieux. La police barre les routes, certains tuyaux des secours ayant éclaté suite au passage de véhicules. Une cellule risque chimique est mise en place pour s'assurer de la non toxicité des fumées, obturer les canalisations du site et installer un système de recyclage des eaux d'extinction. A 23h, les pompiers décident d'utiliser massivement de la mousse (3000 l d'émulseurs) pour asperger les carcasses automobiles présentes sur le site et imprégnées d'hydrocarbures, car elles représentent un risque de foyers inaccessibles. Parallèlement, ces carcasses sont enlevées au fur et à mesure à la grue. A 1h30, une relève de 30 hommes est effectuée. Le dispositif est allégé à 01h car l'intensité du sinistre diminue. Dans la matinée, seules 2 lances sont en oeuvre par intermittence lors du déblaiement par 2 grues de l'entreprise. Une relève de 22 hommes est prévue l'après-midi. Les secours prennent en charge 1 employé légèrement intoxiqué. Le dispositif est à nouveau allégé et relevé. Le surlendemain de l'accident, les opérations de noyage des foyers résiduels et de déblaiement continue pendant 48h, le dernier "secteur chaud" s'étend alors sur 300 m². Le travail des équipes est facilité par la pluie. Des rondes sont effectuées jusqu'à 4 jours après l'accident. L'outil de travail n'est pas affecté mais une partie du stock de déchets est détruite. L'exploitant profitera de la baisse d'activité du mois d'août pour se réorganiser. En outre, il a le projet de transférer son activité sur un nouveau site de 40 ha au lieu de 2,3 ha actuellement. Une enquête de police est effectuée. Il semblerait que le feu se soit déclaré à cause d'une fermentation, même si dans un premier temps l'incendie du pot d'échappement d'une grue avait été émise. Le site avait déjà été victime de 2 incendies depuis 2006, dont un de grande ampleur un peu plus d'un an avant et qui avait mobilisé les pompiers pendant 9 jours. Avant le sinistre de 2009, les voisins avaient adressé une pétition à la préfecture au sujet de la poussière émise par le site. Des élus saisissent la préfecture afin de s'assurer que la réglementation a été respectée.

N°39624 - 20/07/2010 - FRANCE - 38 - SALAISE-SUR-SANNE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Sur un site de démantèlement d'épaves, un broyeur est arrêté pour une maintenance bisannuelle consistant en un remplacement d'un roulement usé de la turbine. L'opération nécessitant le chalumage de pièces de la turbine afin de démonter le roulement, l'exploitant établit un permis de feu. Le risque incendie n'est pas identifié, mais un robinet d'incendie armé (RIA) est tout de même mis en place comme moyen de première intervention. Lors du chalumage avec un "chauffeur", une étincelle remonte dans la cheminée par un appel d'air causé par le vent et l'ouverture de la turbine, et y enflamme les poussières sèches. Des flammes se forment et une fumée noire est émise. Un opérateur actionne le RIA et éteint le départ de feu ; les eaux d'extinction sont collectées dans un bassin de confinement. Seule la sonde de débit de fumées de la cheminée est endommagée. L'inspection des installations classées n'est informée de l'incident que le lendemain ; elle se rend sur place le 23/07. L'exploitant insérera dans son guide d'urgence une procédure sur l'information de l'inspection et rédigera un mode opératoire spécifique à l'opération de maintenance en cause, comprenant notamment un désencrassage préalable de la cheminée et son arrosage par le haut pendant le chalumage.

N°38569 - 05/07/2010 - FRANCE - 13 - MARSEILLE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 A 14h50, un feu se déclare dans une zone de 1 500 m² à l'air libre sur un site de démantèlement d'épaves ; 250 m² de métal et de pneus sont touchés. Des flammes de 15 m sont observables et un important panache de fumée touche les quartiers Nord de la ville. Lors de l'intervention, 2 marins-pompiers sont victimes d'un coup de chaleur. Le feu est éteint vers 17h, les opérations de déblaiement et de noyage débutent.

N°38460 - 17/06/2010 - FRANCE - 92 - BAGNEUX
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 9h45 dans une casse automobile le long d'une voie ferrée. L'incendie intéresse 300 m² de carcasses de véhicules et des pneus, provoquant une épaisse fumée noire visible à plusieurs km. Le sinistre risque de se propager à un pavillon, un entrepôt et un garage. Les services de secours dépêchent 105 pompiers et 31 véhicules de 14 centres de secours sur les lieux. Une quinzaine de personnes est évacuée. Les services des eaux, des égouts, la préfecture, la municipalité et l'inspection des IC sont informés. Malgré des difficultés d'alimentation, 10 lances dont 1 canon et 1 sur bras élévateur sont déployées. La préfecture réquisitionne une pelle hydraulique pour déblayer les carcasses, l'extinction s'effectuant simultanément. Le feu est éteint à 13h45. Le laboratoire central de la préfecture de police de Paris se rend sur les lieux pour déterminer l'origine du sinistre.

N°39506 - 12/06/2010 - FRANCE - 54 - TOUL
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Vers 2h45, un incendie d'origine criminelle se déclare dans un stock de véhicules hors d'usage (VHU) dépollués et démontés. Les pompiers se rendent sur les lieux et se branchent sur la borne à incendie dans la rue. Vers 4 h, l'incendie est circonscrit à une partie du stock mais l'approvisionnement en eau défaille, conduisant à une reprise du feu. Les eaux d'extinction sont recueillies dans un bassin de rétention de 320 m³ ; toutefois, elles ne sont pas réutilisées pour suppléer à la défaillance du réseau, les matières en suspension présentes risquant d'endommager les pompes des pompiers. Des tuyaux sont alors déployés sur 5 km pour pomper directement l'eau de la MOSELLE et permettre l'extinction définitive du sinistre, qui a détruit la totalité du stock de VHU. Les conséquences économiques sont évaluées à 800 000 euros. L'inadaptation du dispositif de lutte contre l'incendie de la zone industrielle est constatée en présence du sous-préfet de Toul. Des mesures de protections complémentaires sont mises en place, dont l'installation d'un dispositif de filtration et de pompage au niveau du bassin de rétention des eaux d'incendie pour permettre aux pompiers de s'y raccorder en cas de nécessité.

N°38363 - 05/06/2010 - FRANCE - 44 - NANTES
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare dans une casse automobile spécialisée dans la dépollution et le broyage de voitures. Il concerne 6 000 m² de carcasses de véhicules (VHU) et menace de se propager à 2 bâtiments qui abritent respectivement une presse industrielle et une grue. Les fumées noires et les odeurs de plastique brûlé sont portées par le vent jusque dans le centre-ville de Nantes. Les 80 pompiers présents déploient 6 lances ; le service des égouts et un représentant de l'agglomération sont sur les lieux. Un poste de soutien sanitaire est activé par le médecin d'astreinte départemental pour les secours. Le feu est éteint vers 23h30 puis déblayé. Une ronde de surveillance est organisée le lendemain à 6h30 ; aucune reprise n'est alors relevée. Selon le responsable du site, l'incendie serait d'origine accidentelle.

N°38202 - 13/05/2010 - FRANCE - 44 - MONTOIR-DE-BRETAGNE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans la nuit, un incendie se déclare sur un site de tri, transit et de traitement de déchets. Un bâtiment de 800 m² abritant des particules fines de caoutchouc et des métaux est en flammes. L'incendie se propage via les bandes transporteuses à un bâtiment voisin de 3 000 m² dont l'activité est le broyage et compactage de véhicules hors d'usage. Le feu est maîtrisé à l'aide de 5 lances malgré la défaillance du réseau d'incendie de l'établissement. Les secours évacuent le stock de particules de caoutchouc pour réaliser son extinction à l'air libre. Il n'y a pas de risque de chômage technique. Des rondes sont effectuées jusqu'au lendemain matin pour s'assurer de la non-reprise de l'incendie. L'origine de l'incendie est inconnue.

N°38109 - 21/04/2010 - FRANCE - 21 - CHENOVE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans un centre de tri et de traitement de déchets métalliques, un feu se déclare vers 11h15 sur un stock de ferraille de 15 m de hauteur sur 100 m de long en attente de traitement. Un grutier travaillant sur le site donne l'alerte. L'incendie se propage rapidement, les flammes atteignent 10 m de haut et le panache de fumée est visible à plusieurs kilomètres. Les secours interrompent la circulation routière et ferroviaire. Les pompiers qui rencontrent de grosses difficultés d'alimentation en eau, s'alimentent à partir d'un canal situé à 2 km. Ils maîtrisent l'incendie avec 4 lances à eau et 2 lances à mousse, faisant la part du feu avec une pelle mécanique. Le feu reprend à 21 h. Les pompiers éteignent les foyers résiduels et déblaient les lieux jusqu'au lendemain à 16 h, puis une société de surveillance effectue des rondes. Aucun blessé n'est à déplorer et les 6 employés seront transférés sur d'autres sites. Les eaux d'extinction sont confinées sur le site par fermeture de la vanne du décanteur déshuileur au début du sinistre ; le site présente des nappes d'eau jusqu'à 20 cm d'épaisseur par endroit. Selon l'exploitant, des éclats de soudure provenant de travaux d'ouvriers rehaussant une clôture de protection des voies ferrées seraient à l'origine du sinistre. Un élu et le préfet se sont rendus sur place. L'inspection des installations classées constate l'encombrement général du site entraînant des difficultés d'accès pour les engins de secours et la difficulté d'approvisionnement en eau. L'exploitant devra faire traiter les eaux d'extinction par une entreprise spécialisée et actualiser son étude de dangers en prenant notamment en compte : l'aménagement du dépôt afin de permettre une intervention rapide et efficace des services de secours (gestion des stocks de ferrailles non triées, limitation des hauteurs,...) à tous les endroits du dépôt la disponibilité des ressources en eau, la protection des riverains, et particulièrement la société voisine, la protection de la cuve de liquide inflammable située près du broyeur et destinée à son alimentation.

N°38042 - 29/03/2010 - FRANCE - 78 - LIMAY
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Des fumées provenant d'une entreprise de recyclage de métaux intoxiquent des lycéens ; 10 d'entre eux se plaignent de légers maux de tête. Après un contrôle par l'équipe médicale de secours, 4 personnes sont transportées au centre hospitalier pour une auscultation.

N°38020 - 24/03/2010 - FRANCE - 59 - ANICHE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 10h30 sur un stock de véhicules dépollués (VHU) dans une casse automobile de 2 ha. Un épais panache de fumée est visible à plusieurs kilomètres. Les pompiers éteignent l'incendie vers 15h45 avec 3 lances à débit variable dont 1 d'eau dopée ; 30 véhicules sont brûlés. Selon l'exploitant, un acte criminel serait à l'origine du sinistre, les véhicules "dépollués" (fluides et batteries retirés) ne présentant plus de risque incendie. Une enquête judiciaire est effectuée. Un précédent incendie s'était produit 2 ans auparavant.

N°37988 - 17/03/2010 - FRANCE - 50 - PIROU
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Des étincelles lors du découpage d'une carcasse (VHU) provoque un incendie vers 15 h dans une casse automobile. Les secours éteignent les flammes avec 2 lances ; 1 pompier est blessé à l'oreille par la rupture d'un flexible de son ARI, 1 autre est intoxiqué par les fumées (CO). Un hangar de 200 m² de pièces détachées est détruit à 90 % ainsi que 18 véhicules, un poids-lourd 19 t, un mobil-home, un stock de pneus et 100 m² de palettes.

N°37871 - 17/02/2010 - FRANCE - 47 - BRAX
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 16 h sur un stock de 20 véhicules légers non dépollués dans un établissement de récupération de VHU (casse automobile). Les secours aidés de l'exploitant protègent les autres véhicules et éteignent l'incendie avec 2 lances.

N°37647 - 01/01/2010 - FRANCE - 81 - CASTRES
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 2h30 dans une installation de traitement des véhicules hors d'usage (VHU / casse automobile) contenant 350 véhicules, dont certains non dépollués. Un fort vent complique l'extinction et dirige les fumées vers le centre ville et vers une voie ferrée. Les pompiers éteignent l'incendie vers 4h15 avec des lances à mousse. Après reconnaissance, ils ne constatent pas de pollution des sols par les eaux d'extinction. La municipalité, la préfecture et le service des eaux sont informés. Le feu reprend vers 9 h ; les pompiers noient les véhicules et surveillent les lieux l'après-midi. 150 véhicules sont détruits.

N°37618 - 18/12/2009 - FRANCE - 64 - SAINT-PIERRE-D'IRUBE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 8h15 dans un bâtiment d'une entreprise de démantèlement de motos et de vente de pièces détachées d'occasion de 800 m². Les pompiers préservent des flammes un atelier de carrosserie mitoyen et maîtrisent le sinistre vers 9h30 avec 5 lances à débit variable, dont 2 sur échelles et une lance canon à mousse. Les foyers résiduels sont éteints en fin de matinée, puis une surveillance des lieux est mise en place jusqu'en fin de journée. Le bâtiment et 200 motos sont détruits ; les dommages matériels sont évalués à 150 Keuros. La mairie met en place un périmètre de sécurité autour du bâtiment pour prévenir les risques liés à un éventuel effondrement des ruines. Les 6 employés de l'établissement sinistré et les 4 salariés de la carrosserie voisine pourraient être en chômage technique. Un appareil de chauffage au fioul venant d'être mis en marche pourrait être à l'origine du sinistre.

N°37441 - 03/11/2009 - FRANCE - 91 - CHAMPLAN
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une entreprise de démantèlement de véhicules, un feu se déclare vers 19 h sur un compacteur automobile et se propage à un bâtiment contigu désaffecté de 300 m² avec 2 étages. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 4 lances à eau et à mousse puis effectuent des travaux de déblaiement et déplacent les épaves brûlées à l'aide d'une grue pour éteindre les foyers résiduels. Une capacité de gaz fuyarde et exposée au feu ayant été découverte durant les déblais, les pompiers évacuent le site après avoir mis en place une lance crapaud pour achever l'extinction et une lance de 250 l/min sans personnel pour le refroidissement de la capacité. Une surveillance des lieux est maintenue durant le reste de la nuit. L'intervention des secours s'achève le lendemain dans la matinée.

N°36931 - 10/09/2009 - FRANCE - 14 - CARPIQUET
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un employé d'une casse automobile ramène de chez lui 10 munitions de 2 cm de diamètre datant de la 2nde guerre mondiale. Il en neutralise et démonte 5 avec un étai et une perceuse, mais la 6^{ème} explose vers 9h20 ; l'employé grièvement blessé et hospitalisé, décèdera dans l'après-midi. La toiture en tôle de l'atelier est endommagée. Les services de déminage interviennent pour éliminer le reste des munitions.

N°36739 - 28/08/2009 - FRANCE - 11 - MONTREDON-DES-CORBIERES
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une entreprise de démantèlement d'épaves sans gardiennage nocturne, un feu se déclare vers 6h30 sur un stock de 82 véhicules hors d'usage dépollués en attente d'évacuation dans une unité de broyage à l'étranger. Arrivés sur les lieux vers 6h45, les pompiers éteignent l'incendie avec des lances à mousse en 2 h malgré un fort vent et protègent des flammes les bâtiments du site ; 2 bouteilles d'acétylène découvertes près du sinistre sont refroidies dans une poubelle remplie d'eau. L'intervention des secours s'achève à 11 h. Aucun blessé n'est à déplorer ; outre les 82 carcasses incendiées, qui ont été évacuées comme initialement prévu, une voiture de l'entreprise stationnée à proximité est détruite. Une partie des sols souillés par les eaux d'extinction est décapée ; un tiers expert réalise une étude de sols après travaux. L'exploitant met en place un raccord pompier accessible et adapté sur sa réserve incendie de 20 m³ et installe un réservoir complémentaire d'eau ; il évacue du site les bouteilles de gaz non-inertées et arrête ce type d'approvisionnement. Selon la presse, un acte de malveillance pourrait être à l'origine du sinistre ; des enquêtes sont effectuées pour déterminer les causes de l'incendie.

N°36729 - 23/08/2009 - FRANCE - 59 - SAINT-POL-SUR-MER
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 18h30 dans une casse automobile abandonnée de 800 m², envahie par les broussailles et jouxtant une voie ferrée. L'incendie émet un important nuage de fumée noire qui perturbe la circulation sur une route voisine. La circulation routière et l'alimentation électrique de la ligne ferroviaire sont interrompues. Les pompiers éteignent l'incendie vers 19h30 avec 3 lances à débit variable et 1 lance canon puis maintiennent en place une surveillance des lieux.

N°36695 - 17/08/2009 - FRANCE - 02 - SAINT-QUENTIN
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans un centre de tri de déchets non dangereux (déchets industriels banals), un feu se déclare vers 4h50 dans un bâtiment de 5 000 m² stockant notamment des mousses plastiques, et se propage à d'autres bâtiments et à 2 aires de stockage de 5 000 m² ; des explosions sont entendues. Une cuve de 5 m³ de fioul et des bouteilles d'acétylène et d'oxygène sont présentes. Un important panache de fumée est visible à plusieurs kilomètres. Le trafic ferroviaire est interrompu et les secours demandent aux riverains de rester confinés chez eux. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 9 h avec 5 lances à débit variable dont 1 sur échelle et 2 lances canon. L'inspection des installations classées, le sous-préfet et un élu se rendent sur place. Les eaux d'extinction sont récupérées et dirigées vers une station d'épuration. Une enquête est effectuée pour déterminer l'origine du sinistre. Un incendie dû à une négligence d'un client avait eu lieu en Janvier 2009 (ARIA 36095) et l'exploitant n'avait pas réduit sa capacité de stockage, ni créé un 2^{ème} accès comme demandée par l'inspection des Installations classées après l'incendie.

N°36681 - 07/08/2009 - FRANCE - 57 - ILLANGE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare sur un tas de carcasses de véhicules de 70 m² dans une entreprise de récupération de métaux recyclables. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 2 lances à débit variable puis effectuent des travaux de déblaiement et refroidissent les ferrailles. Aucun blessé n'est à déplorer.

N°36678 - 06/08/2009 - FRANCE - 78 - MAGNY-LES-HAMEAUX
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 15h30 dans une entreprise de démantèlement d'épaves. La soixantaine de pompiers mobilisés maîtrise le sinistre avec 3 grosses lances et 2 petites. L'incendie est éteint vers 17h30 ; 20 véhicules ont été brûlés. Une partie des eaux d'extinction collectées dans un bassin de confinement sur le site s'est écoulée dans le réseau des eaux pluviales après débordement de la rétention.

N°36615 - 25/07/2009 - FRANCE - 71 - SAINT-MARCEL
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu émettant une importante fumée se déclare, un samedi vers 16h45, sur un tas d'épaves dépolluées de 650 m² dans une entreprise de démantèlement de véhicules. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 6 lances à débit variable et protègent des flammes des véhicules non-dépollués et un stockage d'huile ; un pompier légèrement blessé est soigné sur place. L'incendie est éteint vers 21 h ; les eaux d'extinction ont été contenues dans une rétention sur le site. Une surveillance est maintenue sur le site durant la nuit. Le maire, la gendarmerie et le service des eaux se sont rendus sur les lieux.

N°36576 - 15/07/2009 - FRANCE - 27 - SAUSSAY-LA-CAMPAGNE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une entreprise de démantèlement de véhicules, un feu se déclare vers 15 h sur des épaves dépolluées et se propage à un bâtiment. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et évacuent 17 employés d'un silo de céréales jouxtant le site. L'incendie émet un important nuage de fumées visible à plusieurs kilomètres à la ronde. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 1 lance canon et 7 lances à débit variable de 500 l/min ; les eaux d'extinction sont collectées dans des bassins de rétention de l'établissement. Les secours effectuent trois rondes de surveillance durant la nuit ; leur intervention s'achève à 7 h. Des travaux avec un chalumeau seraient à l'origine de l'incendie. La gendarmerie effectue une enquête.

N°36507 - 09/07/2009 - FRANCE - 33 - IZON
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 21h30 sur un stockage de 300 t de ferrailles et de véhicules dépollués hors d'usage dans une entreprise de récupération de métaux. L'incendie émet un important nuage de fumées qui atteint la ligne ferroviaire Paris-bordeaux ; le centre opérationnel de gestion du trafic est alerté. Les pompiers, aidés par le personnel de l'établissement qui déplace les ferrailles avec une pelle mécanique, évitent la propagation de l'incendie à un stock voisin de 1 500 t et maîtrisent le sinistre avec 3 lances à débit variable et une lance canon vers 2 h. L'intervention des secours s'achève le lendemain à 12 h après une ronde de surveillance où aucun point chaud n'est détecté.

N°36480 - 07/07/2009 - FRANCE - 72 - ARCONNAY
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 1 h dans un bâtiment de 1 000 m² en bardages métalliques d'une entreprise de démantèlement de véhicules. La circulation sur la route départementale de la zone industrielle est interrompue. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 6 lances à débit variable dont 2 sur échelle puis éteignent les foyers résiduels et effectuent des travaux de déblaiement. Des rondes de surveillance sont effectuées toutes les 2 h ; vers 11h30 une reprise de feu est noyée par les pompiers. Le bâtiment est détruit ; 7 employés sont en chômage technique. Les autorités municipales sécurisent les abords publics du sinistre. L'intervention des secours s'achève vers 15h30.

N°37429 - 07/07/2009 - FRANCE - 50 - VALOGNES
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une entreprise de démantèlement de véhicules hors d'usage, un feu se déclare vers 11h45 sur des épaves stockées en bordure de la RN 13. Une voie de circulation est neutralisée durant l'intervention des pompiers. L'inspection des installations classées effectue une enquête pour déterminer l'origine et les circonstances de l'accident.

N°36367 - 25/06/2009 - FRANCE - 07 - VILLEVOCANCE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers midi sur un tas d'une cinquantaine d'épaves dépolluées dans une entreprise de démantèlement de véhicules hors d'usage. L'incendie émet une importante fumée visible à plusieurs km à la ronde et de petites explosions se produisent. La quarantaine de pompiers mobilisés maîtrise le sinistre en 3 h avec 5 lances à débit variable alimentées depuis la rivière voisine, puis achève l'extinction vers 17h30 avec 4 lances à mousse ; 2 pompiers sont légèrement blessés lors de l'intervention. Une CMIC effectue des prélèvements afin de vérifier l'absence de pollution du cours d'eau. Une surveillance des lieux est mise en place durant la nuit ; l'intervention des secours s'achève le lendemain vers 9h30. La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.

N°36282 - 13/06/2009 - FRANCE - 84 - ORANGE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu émettant une épaisse fumée noire se déclare dans une entreprise de démantèlement d'épaves stockant 1 400 véhicules hors d'usage sur 2,5 ha ; un automobiliste donne l'alerte vers 4h30. D'importants moyens humains et matériels sont mobilisés pour maîtriser le sinistre : 80 pompiers, 6 fourgons pompe, 8 camions-citernes... Les secours sont confrontés à des difficultés d'accès aux foyers ; les employés du site dégagent des voies de passage suffisamment larges pour que les véhicules de secours puissent encercler l'incendie. Une noria de camions-citernes est également mise en place pour assurer une alimentation suffisante en eau d'extinction. L'incendie est maîtrisé en 2 h avec 4 lances à débit variable ; 500 épaves de véhicules ont brûlées. L'intervention des secours s'achève en milieu de matinée, les pompiers effectuant une ronde en fin d'après-midi. Selon l'exploitant, l'accident serait d'origine criminelle. La police effectue une enquête.

N°36622 - 27/05/2009 - FRANCE - 77 - MONTEREAU-FAUT-YONNE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare dans des tas de résidus de broyage d'une entreprise de recyclage de matières métalliques. Le directeur de l'établissement et les secours sont alertés vers 5 h par le gardien du site qui aperçoit des fumées importantes émanant de ces stockages. L'incendie est maîtrisé vers 7 h par les pompiers. Les eaux d'extinction collectées dans un bassin de confinement de 300 m³, après fermeture de la vanne de barrage sur le réseau d'évacuation, sont pompées par une entreprise spécialisée pour être traitées ; les canalisations et le bassin sont ensuite rincés et une analyse est effectuée pour s'assurer de l'absence de pollution résiduelle. Les eaux d'extinction évacuées du site avant fermeture de la vanne se sont écoulées dans un fossé sur une vingtaine de mètres. Aucun dommage humain et matériel n'est à déplorer. Un acte de malveillance pourrait être à l'origine du sinistre ; une enquête est effectuée. A la suite de l'incendie, l'exploitant prend les mesures suivantes : gardiennage permanent du site avec une surveillance par caméras, évacuation des tas excédentaires de résidus de broyage, limitation de la quantité de résidus stockés et espacement des tas d'au moins 3 m, ajout d'une cuve d'eau incendie de 80 m³ et acquisition de tuyaux incendie supplémentaires, mise en place d'exercices réguliers d'intervention avec le personnel. Le séparateur d'hydrocarbures a également été curé et nettoyé et une clôture a été mise en place autour du bassin de confinement des eaux.

N°36133 - 26/04/2009 - FRANCE - 68 - SAINT-LOUIS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 18h30 sur des carcasses de véhicules dans une entreprise de démantèlement d'épaves. Le trafic ferroviaire est interrompu sur l'axe Bâle-Strasbourg jusqu'à 19h20. L'intervention des pompiers s'achève vers 20 h.

N°36131 - 25/04/2009 - FRANCE - 92 - BAGNEUX
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 1h50 dans un bâtiment de 700 m² à usage de dépôt de carrosserie ; 1 personne est blessée. Les services techniques du gaz et de l'électricité se rendent sur place. Plus de 70 pompiers éteignent l'incendie vers 6h40 avec 6 lances dont 2 sur échelle et déblaient les lieux.

N°36123 - 22/04/2009 - FRANCE - 86 - COULOMBIERS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 7 h sur un tas extérieur de résidus de broyage automobile de 80 m³ (mousse, caoutchouc...) dans une entreprise de recyclage des métaux ; une épaisse fumée se dégage. Les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances à débit variable alimentées sur la réserve d'eau de l'établissement. Les eaux d'extinction sont récupérées dans les rétentions du site. L'intervention des secours s'achève vers 9 h. Le maire et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux.

N°35995 - 19/03/2009 - FRANCE - 74 - GROISY
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une entreprise de recyclage de déchets métalliques, un feu se déclare vers 16 h sur le tableau électrique d'une presse et se propage au mécanisme hydraulique ; 1 employé brûlé à l'avant-bras est conduit à l'hôpital. Les pompiers éteignent l'incendie avec une lance à débit variable de 500 l/min et 2 lances à mousse. Les eaux d'extinction sont récupérées dans un bassin de confinement sur le site. Aucune fuite n'est constatée sur la cuve de 6 000 l d'huile hydraulique ni sur celle de 10 000 l d'huile de vidange.

N°35909 - 23/02/2009 - FRANCE - 38 - SALAISE-SUR-SANNE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 23h45 sur un tas de "platinage" (agglomérat de ferrailles légères et d'impuretés) de 400 t dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 5 lances à débit variable (3 x 1 000 l/min + 2 x 600 l/min) et 2 canons de 2 000 l/min et évitent sa propagation au broyeur et à un stock de pneus usagés de 150 m². Les travaux de déblaiement sont effectués avec des engins de levage et des grues de l'entreprise. Les eaux d'extinction ont été collectées dans les 2 bassins de rétention du site. L'intervention des secours s'achève vers 6 h. Selon la presse, l'incendie serait d'origine accidentelle.

N°35243 - 22/02/2009 - FRANCE - 21 - CHAMBLANC
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Deux départs de feu embrasent vers 6h30 une quarantaine de véhicules dans une casse automobile. Les pompiers éteignent l'incendie avec 3 lances à débit variable de 500 l/min. Outre la quarantaine de carcasses impliquée, l'incendie endommage une grue à grappin, un camion plateau et 2 voitures. L'intervention des secours s'achève vers 9h30.

N°36095 - 29/01/2009 - FRANCE - 02 - SAINT-QUENTIN
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une entreprise de démantèlement d'épaves, un feu se déclare vers 19 h dans une benne de déchets provenant d'une usine de fabrication de textiles. Les pompiers maîtrisent le risque de propagation et éteignent l'incendie des déchets se trouvant sur une dalle étanche. Les eaux d'extinction ne sont pas confinées. Elles by-passent le déshuileur et le bassin mais parviennent au réseau d'eaux usées par un regard. L'incendie proviendrait d'une benne récemment déchargée sur le site. Cette benne proviendrait d'une société qui ne respecterait pas les dispositions de son arrêté préfectoral d'exploiter en termes de quantité de déchets stockés, de hauteur de stockage et de propreté. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant la justification du curage de son déshuileur-débourdeur, le retour sous 3 mois à un niveau de stock tel que prescrit dans son arrêté préfectoral d'exploiter et la mise en place du confinement des eaux d'extinction tels que prescrit. Elle demande également de proposer des solutions techniques pour éviter le renouvellement de ce type de départ de feu (contrôle à l'admission par caméra infrarouge par exemple), de sensibiliser les chauffeurs de la société et le personnel chargé de l'exploitation et de proposer des solutions de création de box béton pour éviter ainsi la propagation d'un sinistre à l'ensemble des tas de déchets.

N°35585 - 16/12/2008 - FRANCE - 21 - NOGENT-LES-MONTBARD
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Le déversement accidentel de 40 l de gazole dans une casse automobile polluée La BRENNE. Les pompiers mettent en place un barrage et épandent des produits absorbants sur la rivière ; une ronde est effectuée le lendemain. Un élu de la municipalité et le président de la fédération de pêche se sont rendus sur place.

N°35424 - 01/11/2008 - FRANCE - 64 - HENDAYE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un incendie embrase vers 5h45 une dizaine de voitures dans une entreprise de recyclage de véhicules. Les pompiers éteignent l'incendie à 6h30 avec 2 lances et évitent sa propagation à un bâtiment voisin. Une surveillance des lieux est mise en place. L'intervention des secours s'achève vers 8 h. Aucune pollution par les eaux d'extinction n'est signalée.

N°35049 - 28/08/2008 - FRANCE - 38 - ROCHETOIRIN
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 21h45 dans un bâtiment de 1 000 m² d'une entreprise de recyclage de véhicules. Les secours maîtrisent le sinistre vers 23h30 avec 5 lances à débit variable ; un pompier incommodé par la chaleur est soigné sur place. La toiture du bâtiment est endommagée, 2 poids-lourds, 3 voitures et 1 chariot élévateur sont détruits. Selon la presse, le feu a pris naissance au niveau d'un camion avant de se propager dans les plafonds. La gendarmerie effectue une enquête. Aucun chômage technique n'est prévu, l'activité de l'entreprise s'effectuant sur 2 sites distincts.

N°35000 - 07/08/2008 - FRANCE - 86 - CHATELLERAULT
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un rejet d'hydrocarbures provenant d'une entreprise de recyclage de matières métalliques pollue le VAUX. Les pompiers mettent en place un barrage flottant et épandent des produits absorbants sur la rivière. Les communes riveraines du cours d'eau, situées en aval des irisations, sont alertées. Un dysfonctionnement du décanteur déshuileur est à l'origine du rejet.

N°35230 - 24/07/2008 - FRANCE - 60 - CLAIROIX
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 20 h dans une entreprise de recyclage de matières métalliques. Des riverains apercevant une épaisse fumée noire alertent les secours. A leur arrivée, les pompiers n'ont pas à intervenir, l'incendie ayant été éteint par le personnel de l'établissement avec 2 petites lances. Après un sinistre survenu en mai 2006 (ARIA 32122), l'exploitant avait amélioré la protection incendie de son site et fait former son personnel aux interventions en cas de sinistre.

N°34876 - 15/07/2008 - FRANCE - 39 - EVANS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 14h30 sur un tas de "platinage" de 80 t (ferrailles en mélange comprenant 20 véhicules hors d'usage dépollués) dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les pompiers éteignent l'incendie à 17h15 avec 4 lances à débit variable (3 x 500 l/min + 1 x 250 l/min). Les eaux d'extinction sont contenues sur le site par fermeture de la vanne du déboureur-déshuileur de l'établissement ; les boues du décanteur sont pompées et éliminées par une entreprise spécialisée. Un liquide inflammable répandu sur le sol et provenant d'un bidon ou d'une tondeuse, serait à l'origine de sinistre qui s'est déclaré lorsque le grutier a nettoyé la dalle en béton à l'aide du grappin (étincelles). L'exploitant complète ses moyens de lutte contre l'incendie pour permettre une intervention plus rapide des services de secours.

N°36274 - 08/07/2008 - FRANCE - 77 - ESMANS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Une explosion se produit vers 16h30 dans le broyeur de véhicules hors d'usages (VHU) d'une entreprise de recyclage de matières métalliques. Le chargement par le grutier d'un VHU contenant un réservoir de GPL est à l'origine de la déflagration durant le broyage de l'épave. Aucun blessé n'est à déplorer mais une grille de protection, une vitre blindée du poste de commande, le convoyeur à bandes et des boîtiers électriques et mécaniques du broyeur sont endommagés ; 10 employés sont en chômage technique. Les dommages matériels sont estimés à 30 Keuros. A la suite de l'accident, l'exploitant prend plusieurs mesures : rédaction et affichages de consignes de sécurité et d'exploitation notamment pour l'installation de broyage de VHU, mise en place d'une formation du personnel pour le tri des matières entrantes et affichage à l'entrée du site des contrôles à effectuer par les fournisseurs extérieurs sur leurs livraisons.

N°34814 - 05/07/2008 - FRANCE - 33 - SAUCATS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 4 h dans une casse automobile. Les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances à débit variable et une lance à mousse. Aucun blessé n'est à déplorer mais 70 carcasses de voitures et fourgonnettes sont détruites.

N°34770 - 28/06/2008 - FRANCE - 77 - ESMANS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un incendie émettant une importante fumée embrase vers 4 h un stock de 1 000 t de ferrailles dans une entreprise de recyclage de matières métalliques. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 7 lances à débit variable à partir de camions citernes incendie en raison de difficultés d'alimentation en eau sur le site. Durant l'intervention des secours, l'alimentation électrique d'une ligne de 63 000 volts a été interrompue par les services compétents, sans incidence cependant pour les abonnés. Aucun blessé n'est à déplorer.

N°34772 - 27/06/2008 - FRANCE - 59 - SAINT-POL-SUR-MER
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 16h30 sur des pneumatiques, des caravanes et divers matériaux dans une casse automobile. Un périmètre de sécurité est mis en place en raison de la présence d'une cuve d'hydrocarbure de 300 l et de bouteilles de gaz éparses. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 5 lances à débit variable et 1 lance à mousse en phase déblai. Aucun blessé n'est à déplorer.

N°34699 - 09/06/2008 - FRANCE - 66 - POLLESTRES
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une casse automobile, un feu se déclare vers 17 h dans un bâtiment de stockage de 800 m² abritant des carburants, de l'huile, des pièces détachées et des pneus ; 9 employés sont évacués. L'incendie qui émet d'importantes fumées se propage sur une trentaine d'épaves non-dépollués à l'extérieur du local. Les pompiers mettent en oeuvre 5 lances à débit variable de 250 l/min pour maîtriser le sinistre et 2 chariots élévateurs sont utilisés pour déplacer des épaves. Un pompier légèrement brûlé est conduit à l'hôpital. Une surveillance du site est mise en place durant la nuit. Le bâtiment et 30 épaves sont détruits ; les dommages matériels sont estimés à 250 k euros. Les 9 salariés sont en chômage technique. Les autorités locales se sont rendues sur les lieux.

N°34604 - 27/05/2008 - FRANCE - 38 - SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 13h30 dans une casse automobile contenant 300 véhicules. Les pompiers éteignent l'incendie vers 14h30 avec 2 lances à débit variable aidés par l'exploitant qui déplace des véhicules avec un chariot élévateur pour "faire la part du feu" ; 12 voitures sont détruites. L'intervention des secours s'achève vers 15h15.

N°34466 - 19/04/2008 - FRANCE - 01 - AMBERIEU-EN-BUGEY
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 21 h dans une entreprise de récupération et négoce de métaux au niveau des poids-lourds stationnés sur le parking de l'entreprise. L'incendie se propage à une baraque de chantier et à un dépôt de déchets dangereux (filtres à huile, solvants, huiles, carburant...) entreposés sur rétention sous un auvent. La soixantaine de pompiers mobilisés éteint l'incendie à 23h30 et évitent sa propagation au bâtiment administratif et à la station de distribution de carburant. Aucun blessé n'est à déplorer mais une dizaine de camions est détruit. Aucune pollution n'est signalée. Un acte de malveillance est suspecté ; la police effectue une enquête. L'exploitant doit transmettre à l'Inspection de Installations Classées un rapport d'accident ainsi que les bordereaux de suivi des déchets générés par l'incendie.

N°34452 - 14/04/2008 - FRANCE - 13 - MARSEILLE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans le 10ème arrondissement de MARSEILLE, un feu se déclare vers 20 h sur le stock de câbles électriques de 150 m² d'une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. La combustion des gaines plastiques provoque un important dégagement de fumées. Les pompiers mettent en oeuvre 6 lances à débit variable, 2 canons et 2 lances à mousse pour maîtriser le sinistre. L'incendie est éteint vers 2h30 puis les secours procèdent au noyage du tas et effectuent les travaux de déblaiement avec une tractopelle. Des rondes de surveillance sont réalisées en début de matinée.

N°34296 - 02/03/2008 - FRANCE - 13 - MARIGNANE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 13 h sur un stock de véhicules compactés dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les pompiers éteignent l'incendie en 6 h avec 4 lances à débit variable et 2 lances canon. L'intervention des secours s'achève vers 20 h. Des rondes de surveillance sont effectuées durant la nuit. Les autorités municipales et la police se sont rendues sur les lieux.

N°34211 - 08/02/2008 - FRANCE - 971 - LAMENTIN
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 18 h sur un tas de ferrailles de 3 000 m³ dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. L'incendie émet d'importantes fumées. Les pompiers sont confrontés à des difficultés d'alimentation en eau et d'accès aux foyers ; les secours mettent en place une ligne d'aspiration sur une réserve d'eau d'une entreprise voisine et utilisent 2 pelles mécaniques pour déplacer les ferrailles et "faire la part du feu". L'incendie est éteint avec 3 lances à débit variable, 2 lances monitors remorquables et 2 engins incendie d'un aéroport voisin. Durant l'intervention des secours, une déviation de la circulation routière a été mise en place et l'alimentation électrique d'une ligne haute tension a été interrompue. Aucun blessé n'est à déplorer.

N°34145 - 23/01/2008 - FRANCE - 77 - SOIGNOLLES-EN-BRIE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans un centre de tri de déchets industriels banals (DIB), l'alarme d'un portique de détection radioactive se déclenche au passage d'une benne de déchets. Trois éléments radioactifs sont isolés (2 détecteurs de fumées et une rondelle métallique). Des mesures laissent apparaître une activité de 23 micro sievert/h. Ces éléments sont stockés dans une caisse plastique et isolés dans un lieu sécurisé.

N°34113 - 16/01/2008 - FRANCE - 60 - LONGUEIL-SAINTE-MARIE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un incendie se déclare vers 6h30 dans un centre de traitements de déchets électroniques (D3E). Un stockage de 900 m³ d'équipements électriques est détruit. D'abondantes fumées sont émises. Il n'y a pas de victime et toutes les eaux d'extinction sont stockées dans les rétentions et les canalisations du site (volume estimé à 2000 m³). L'intervention se termine vers 16h30. Aucune pollution de la rivière OISE n'est constatée. L'inspection des Installations Classées se rend sur les lieux. Elle demande à l'exploitant qu'une analyse des eaux soit réalisée en prenant en compte des paramètres spécifiques à ce type de stockage (arsenic, cuivre, cadmium, zinc...) pour ensuite déterminer le devenir de ces eaux : soit un traitement comme déchet dans un centre autorisé, soit un rejet dans l'OISE via l'installation de traitement des eaux pluviales mis en place par la société.

N°34086 - 05/01/2008 - FRANCE - 25 - FRANOIS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 13 h sur un stock de carcasses de véhicules et de déchets d'électroménagers de 400 m² et de 6 m de hauteur dans un établissement de récupération de matières métalliques. L'incendie émet un important panache de fumée en direction du village et d'une ligne de chemin de fer ; la circulation ferroviaire est interrompue. Les secours effectuent des mesures de toxicité dans l'air et la gendarmerie patrouille dans une zone pavillonnaire pour rassurer la population. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 2 lances à débit variable et 2 grandes lances aidés par les employés du site qui déplacent les ferrailles avec 3 grues. Les eaux d'extinction ont été contenues sur le site.

N°34039 - 28/12/2007 - FRANCE - 62 - WANCOURT
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une casse automobile, un feu se déclare vers 17 h dans un bâtiment à structure métallique de 2 500 m² abritant des pièces détachées et des véhicules. L'incendie qui émet une abondante fumée noire se propage à une construction attenante sur une surface de 150 m². Les secours mettent en place des restrictions de circulation sur la RD 939. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 5 lances à débit variable de 500 l/min ; l'incendie est éteint vers 20 h. L'intervention des secours s'achève vers 22h30. Aucun blessé n'est à déplorer mais le bâtiment de stockage est détruit. Les fumées n'ont pas eu d'incidence sur le trafic de la ligne TGV et de l'autoroute voisines. Le maire et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux.

N°33990 - 14/12/2007 - FRANCE - 06 - NICE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une casse automobile, un feu se déclare vers 1 h dans un hangar à structures métalliques de 2 000 m² abritant des pièces détachées et se propage à des véhicules stockés à l'air libre. Le sinistre est maîtrisé avec 2 grandes lances et 3 petites lances. Durant leur intervention, les pompiers sont confrontés à des problèmes d'alimentation en eau. L'incendie est éteint vers 3 h. L'intervention des secours s'achève vers 7h30.

N°34048 - 08/12/2007 - FRANCE - 13 - MARIGNANE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une entreprise de broyage de matières métalliques recyclables, un feu se déclare vers 5 h sur un tas de 500 m³ de refus du tri (plastiques, pneus...) issus de l'installation de séparation des métaux non magnétiques. Un couplet et leur enfant habitant sur le site sont évacués. Les pompiers maîtrisent en 6 h l'incendie très fumigène et protègent des flammes un réservoir de 30 m³ de gazole, ainsi qu'une réserve d'acétylène. Un vent violent complique l'intervention des secours. Les eaux d'extinction sont analysées avant leur élimination. Un feu couvant dû à un fragment métallique chaud pourrait être à l'origine de l'incendie.

N°33671 - 26/09/2007 - FRANCE - 37 - DESCARTES
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 16h30 sur un tas de carcasses automobiles compactées de 2 000 m³ dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les pompiers redoutent l'effondrement du tas sur la presse hydraulique de l'entreprise et sont confrontés à des difficultés d'alimentation en eau qui limitent le nombre de lances mises en oeuvre et nécessiteront plus tard la mise en place de pompes en rivière. Les eaux d'extinction ne sont pas confinées sur le site et se déversent dans LA CREUSE. Le lendemain matin, la présence de mousse est constatée sur 1 km de rivière et de légères irisations sont relevées. Les maires et gendarmes des communes sur 10 km en aval du point de rejet et le conseil de la pêche sont informés. Les mesures effectuées par les secours indiquent la présence de sulfates et de chlorures dans les eaux de la rivière. Durant l'intervention, 2 pompiers, victimes de malaise qui s'avèrent sans conséquence, sont conduits à l'hôpital pour des examens médicaux. L'incendie est définitivement éteint le lendemain vers 17 h. Les mesures de pollution atmosphérique réalisées par les pompiers durant leur intervention ne révéleront pas d'impact particulier.

N°33557 - 02/09/2007 - FRANCE - 21 - CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une casse automobile, un feu se déclare vers 11h30 dans un bâtiment de 60 m² abritant des pièces détachées et des pneumatiques. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 3 lances dont 1 à mousse et évitent sa propagation à une menuiserie. L'incendie est éteint à 16h30 et les secours effectuent des rondes de surveillance jusqu'en fin de soirée.

N°33555 - 28/08/2007 - FRANCE - 77 - MONS-EN-MONTOIS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu interne est constaté vers 12 h dans 2 tas de mousse déchiquetée de sièges automobiles et de pneumatiques broyés stockés sur 600 m² dans une entreprise de récupération de véhicules hors d'usage de 3 000 m². La combustion émet une importante fumée mais aucune habitation n'est atteinte ; les mesures effectuées aux abords de l'incendie révèlent une concentration de 10 ppm de CO et aucune valeur significative pour le HCN et l'HCl. Dans l'attente de la définition d'une stratégie d'extinction, en liaison avec l'exploitant et les différentes autorités administratives, les pompiers protègent avec 2 lances à débit variable les installations techniques voisines. Une noria de camions-citernes est mise en place en raison de difficulté d'alimentation en eau due au déficit de la nappe phréatique. L'extinction est finalement réalisée par étalement des tas et recouvrement avec de la terre excavée sur le site, sous protection de 2 lances de 500 l/min. L'intervention des secours publics s'achève le lendemain vers 12h30, l'exploitant terminant l'extinction par ses propres moyens. Aucune victime n'est à déplorer.

N°33359 - 04/08/2007 - FRANCE - 72 - CHAMPAGNE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 20h30 sur des carcasses de voitures dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. La quarantaine de pompiers mobilisés maîtrise le sinistre avec 7 lances à débit variable et les grues de l'entreprise utilisées pour le déblaiement des ferrailles. L'intervention des secours est compliquée par une alimentation en eau du réseau interne de lutte contre l'incendie insuffisante. Les eaux d'extinction sont collectées sur le sol étanche du site, en forme de cuvette. Une surveillance des lieux est mise en place le reste de la nuit. L'intervention des secours s'achève le lendemain matin.

N°33363 - 04/08/2007 - FRANCE - 33 - SAINT-PAUL
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 16 h sur 600 m³ de carcasses de véhicules dans une casse automobile. Les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances canon.

N°33292 - 27/07/2007 - FRANCE - 01 - CHATILLON-LA-PALUD
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une entreprise de récupération et de dépollution de véhicules hors d'usage (VHU), un feu se déclare vers 16 h sur une voiture en cours de dépollution dans un local jouxtant un bâtiment à usage de bureau et de stockage de pièces détachées et de pneumatiques. Un employé venait de percer le réservoir en plastique de carburant avec une perceuse pneumatique et s'était éloigné pour chercher un bidon supplémentaire lorsque l'essence s'est enflammée pour une raison indéterminée. Malgré son intervention et celle du gérant du site avec plusieurs extincteurs, l'incendie se propage et embrase le bâtiment de 1 000 m². La circulation routière sur la RD 904 est interrompue dans les deux sens. Les pompiers maîtrisent le sinistre en 2 h avec 3 lances à débit variable de 500 l/min. Deux employés, l'un en état de choc, l'autre légèrement brûlé, et un pompier intoxiqué par les fumées sont conduits à l'hôpital ; un second pompier est soigné sur place. Les eaux d'extinction sont confinées sur le site par la fermeture de la vanne d'obturation du réseau d'eaux pluviales. Les stockages de fluides (essence, huile, liquide de refroidissement) et les bacs de batteries ont été préservés des flammes. Aucune pollution du sol et des eaux n'est constatée. Les secours mettent en place une surveillance des lieux durant la nuit ; leur intervention s'achève le lendemain matin vers 9 h. L'exploitant recherche des solutions permettant de réduire les risques durant la dépollution des VHU, notamment lors de la vidange du carburant. Les 7 salariés de l'établissement sont en chômage technique.

N°33216 - 12/07/2007 - FRANCE - 04 - LA BRILLANNE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare à 16 h sur des carcasses de véhicules hors d'usage dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Une abondante fumée est émise dans l'atmosphère. L'incendie n'est définitivement éteint que le lendemain matin à 6 h ; 2 pompiers sont légèrement incommodés par les fumées. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant un rapport sur l'accident.

N°33791 - 09/07/2007 - FRANCE - 80 - AMIENS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare dans la nuit à trois emplacements différents dans un dépôt de 150 m² d'une vingtaine de véhicules hors d'usage. Sept voitures sont brûlées. L'inspection des installations classées constate que l'installation est exploitée sans l'autorisation préfectorale requise par la législation. L'exploitant est mis en demeure de régulariser la situation administrative de son dépôt sous un délai de 3 mois.

N°33215 - 06/07/2007 - FRANCE - 26 - PORTES-LES-VALENCE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 8 h sur un tas de carcasses de véhicules non-dépollués dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les pompiers maîtrisent le sinistre et protègent la végétation au nord-est du site avec des lances à débit variable, mais sont confrontés à des problèmes d'alimentation en eau et d'écoulement d'huile provenant des véhicules usagés. Les secours effectuent des mesures atmosphériques à proximité des maisons les plus proches, situées à 200 m du site. Le feu est éteint vers 10 h puis les travaux de déblaiement sont effectués avec une grue de l'entreprise. Les eaux d'extinction sont collectées dans le déshuileur de l'entreprise et dans un bassin d'orage de 200 m³ en bordure de la RN 7 ; une fuite sur ce bassin est colmatée avec 2 camions de sable par les services municipaux. Les 40 m³ d'eaux confinées sont pompés par une entreprise spécialisée une heure plus tard. L'intervention des secours s'achève vers 14 h. Des représentants des communes de PORTES-LES-VALENCE et de VALENCE ainsi que la presse se sont rendus sur les lieux.

N°33221 - 03/07/2007 - FRANCE - 69 - AMBERIEUX
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu d'origine criminelle se déclare vers 3h30 dans une casse automobile. Six riverains sont évacués à la mairie. Les pompiers maîtrisent le sinistre dans la matinée avec 6 lances à débit variable dont 1 sur échelle puis effectuent les travaux de déblaiement. Le bâtiment principal et une quinzaime de véhicules sont détruits. Aucune pollution du ruisseau voisin n'est constatée. Aucune victime n'est à déplorer mais 10 employés sont en chômage technique. La police effectue une enquête.

N°33045 - 06/06/2007 - FRANCE - 57 - AMNEVILLE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Sur un site de broyage de déchets métalliques implanté dans une usine sidérurgique, un feu se déclare vers 9 h dans un stock de 1 000 t de ferrailles, comportant de nombreuses carcasses de véhicules hors d'usage (VHU), alors qu'un conducteur d'engins soulève un VHU pour rechercher l'origine d'un dégagement de fumées. Le personnel ne parvenant pas à maîtriser le sinistre alerte les secours publics. L'incendie émet un important panache de fumées odorantes qui se répand dans le centre ville durant toute la journée ; des personnes sont incommodées sur le marché local. Les mesures de toxicité dans l'air (monoxyde de carbone, chlore, acide cyanhydrique et chlorure d'hydrogène...) effectuées par les pompiers se révèlent négatives. L'incendie est éteint en fin de soirée. Les eaux d'extinction sont confinées dans les bassins de rétention du site sidérurgique dans l'attente d'une vérification de leur conformité aux normes de rejets de l'établissement. Aucune victime n'est à déplorer et les dégâts sur les installations sont mineurs ; l'accident n'entraîne pas de chômage technique du personnel. L'inspection des Installations Classées demande à l'exploitant de stocker les ferrailles sur des tas séparés d'un volume plus réduit et de définir avec les pompiers la quantité de matériaux inertes à mettre à disposition pour lutter contre un incendie.

N°33042 - 29/05/2007 - FRANCE - 42 - LA TALAUDIERE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Une explosion se produit dans une entreprise de broyage de déchets métalliques. Un lot de munitions est à l'origine de l'accident. L'exploitant isole le reste des munitions dans l'attente de son élimination dans une installation adaptée. L'inspection des installations classées effectue une enquête.

N°33037 - 25/05/2007 - FRANCE - 69 - SAINT-JEAN-D'ARDIERES
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu d'origine inconnue se déclare à 10h50 sur un stock de véhicules hors d'usage (VHU) de 1 000 m² et 3 m de haut dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. D'importants moyens humains et matériels (80 pompiers, 3 fourgons incendie, 1 fourgon mousse, 4 camions citernes, 5 lances à débit variable et 1 lance canon) sont mobilisés. Les secours rencontrent des difficultés d'alimentation en eau, l'un des 2 poteaux incendie n'étant pas opérationnel ; il ne sera utilisable qu'à 13 h après l'intervention du service des eaux. L'incendie maîtrisé à 17h30 est éteint à 19h30. Une surveillance des lieux est mise en place pour détecter une éventuelle reprise de feu. La plus grande partie des eaux d'extinction s'est écoulée dans L'ARDIERES via le réseau d'eaux pluviales et le séparateur d'hydrocarbures du site. La DDASS, le Conseil Supérieur de la Pêche et le service des eaux sont informés. L'enquête effectuée en fin d'après-midi, révèle que l'exploitant n'est pas titulaire de l'agrément pour l'élimination des VHU et que plusieurs prescriptions techniques de l'arrêté d'autorisation ne sont pas respectées : absence de bassin de rétention des eaux d'extinction, moyens de secours internes incomplets, conditions de stockage irrégulières... L'inspection des installations classées constate les faits.

N°32880 - 11/04/2007 - FRANCE - 28 - NOGENT-LE-ROTROU
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 14h30 sur 1 000 l d'huile dans un hangar de stockage d'une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 1 lance à débit variable. Deux employés légèrement blessés sont conduits à l'hôpital. L'intervention des secours s'achève vers 15 h. La gendarmerie et les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur les lieux.

N°32938 - 11/04/2007 - FRANCE - 01 - CULOZ
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 10 h dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables au cours de la démolition d'une locomotive. Le dégagement de fumées et la propagation rapide de l'incendie ne permet pas aux employés de maîtriser le sinistre avec les moyens d'extinction du site ; les secours publics sont alors alertés. L'accident s'est produit lors du découpage des boulons de fixation d'un réservoir d'huile avec un chalumeau. Une vidange incomplète de cette capacité dans l'atelier de "dépollution" de l'établissement (20 à 30 l résiduels) est à l'origine de l'incendie. L'exploitant demande à son personnel de vérifier l'absence de liquides inflammables résiduels après vidange des réservoirs.

N°32852 - 31/03/2007 - FRANCE - 22 - PLOUFRAGAN
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 9 h sur un stock de 500 m³ de déchets métalliques divers et d'épaves de véhicules non dépollués dans une entreprise de récupération de métaux. Les pompiers éteignent l'incendie avec 3 grosses lances et 1 lance monitor aidés par les employés du site qui étalent les ferrailles avec les moyens de levage du site. Les eaux d'extinction sont traitées dans le décanteur déshuileur de l'établissement. Les secours mettent en place une surveillance des lieux durant le reste de la matinée.

N°34897 - 14/03/2007 - FRANCE - 35 - RENNES
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables, un feu se déclare vers 16h30 sur l'aire de déchargement des ferrailles et se propage au tas de déchets métalliques à broyer. Lors de leur arrivée sur le site, les ferrailles, comportant des véhicules hors d'usage (VHU), sont déchargées sur une plate-forme où un 1er contrôle visuel est réalisé ; un "relevage" est ensuite effectué par un grutier pour permettre une vérification approfondie. Selon l'exploitant, c'est lors de cette opération qu'une étincelle aurait provoqué le départ de feu. Le personnel intervient avec les moyens de lutte contre l'incendie du site et alerte les pompiers. L'incendie est maîtrisé vers 17h15. Aucun blessé n'est à déplorer ; l'incendie a "impacté" une quinzaine de tonnes de ferrailles mais a été sans conséquence sur les installations du site. La combustion des matières mêlées aux métaux a entraîné une pollution atmosphérique. L'inspection des installations classées propose au préfet un arrêté préfectoral prescrivant à l'exploitant une nouvelle étude de dangers et l'actualisation de l'étude d'impact de l'établissement.

N°33110 - 12/03/2007 - FRANCE - 14 - ROCQUANCOURT
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables, un feu d'origine indéterminée se déclare sur un dépôt à l'air libre de résidus de broyage automobile (H : 4m / Surf : 1 000 m²), en attente de traitement par flottation. Un chauffeur de l'entreprise découvre le sinistre vers 4h30 et alerte les agents d'une société de gardiennage présents sur le site. Les pompiers arrivés sur les lieux à 5h10 maîtrisent rapidement les flammes mais interviennent durant une bonne partie de la journée pour éteindre les feux couvants, aidés par le personnel de l'entreprise qui déplace les déchets afin d'atteindre le cœur des foyers. Les secours effectuent des mesures de toxicité dans l'air qui se révèlent négatives. Les eaux d'extinction sont collectées dans un bassin sur le site ; 700 t de déchets de broyage sont détruites. L'intervention des secours s'achève vers 19 h. A la suite de l'accident, l'exploitant aménage la voie d'accès à la réserve d'eau incendie et crée une plate-forme en enrobé à proximité de ce bassin pour l'accueil des véhicules de secours.

N°33458 - 24/01/2007 - FRANCE - 67 - STRASBOURG
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 14h30 dans un tas de ferrailles de 1 000 t d'une entreprise de broyage de métaux, mitoyenne d'une usine d'incinération d'ordures ménagères. Le tas est principalement constitué de déchets métalliques des ménages et de 10 % de véhicules hors d'usage. Les pompiers maîtrisent le sinistre, aidés par le personnel de l'établissement qui disloque le tas avec des grues. Les 2 700 m³ d'eau d'extinction sont stockés sur le site pour analyses, avant rejet dans la darse portuaire.

N°32581 - 30/12/2006 - FRANCE - 80 - ABBEVILLE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare durant la nuit dans une casse automobile implantée dans une zone industrielle. Les eaux d'extinction n'ont pas pu être confinées sur le site et sont susceptibles d'avoir créé une pollution. L'inspection des installations classées effectue une enquête.

N°32550 - 28/12/2006 - FRANCE - 33 - SAINT-PAUL
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 14h30 dans une casse automobile sur un tas de 2 000 m³ de carcasses de véhicules. La circulation sur la route N 137 est interrompue en raison de l'épaisse fumée émise par l'incendie. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec de la mousse à l'aide de 2 lances canon et 2 lances à débit variable puis effectuent les travaux de déblaiement avec des engins mécaniques. Une surveillance des lieux est mise en place durant le reste de la nuit. L'intervention des secours s'achève le lendemain matin vers 9h30.

N°32548 - 13/12/2006 - FRANCE - 68 - HOMBORG
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare sur une benne de 20 kg de trichlorure de titane (TiCl₃) dans un hangar de 1 500 m² d'une entreprise de récupération de métaux et alliages. Le personnel de l'établissement est évacué et la benne transportée à l'extérieur du bâtiment. Le TiCl₃ est répandu sur le sol pour éteindre les flammes. Aucune victime n'est à déplorer.

N°32476 - 15/11/2006 - FRANCE - 59 - SAINT-SAULVE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 6 h sur 200 m³ de ferraille dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 1 lance canon et 3 lances à débit variable de 500 l/min.

N°32422 - 02/11/2006 - FRANCE - 42 - SAINT-ETIENNE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 11 h sur un tas de carcasses de véhicules compactées de 200 m² dans une casse automobile. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec des lances à mousse puis déblaient à l'aide d'une pelle mécanique. L'intervention des secours s'achève vers 15 h.

N°32376 - 17/10/2006 - FRANCE - 89 - CHEVANNES
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 15h30 sur un tas de pneus de 300 m² dans une casse automobile. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 4 lances à mousse. L'alimentation électrique du secteur qui avait été interrompue à la suite de l'incendie est rétablie par les services compétents vers 18h30.

N°32444 - 15/10/2006 - FRANCE - 38 - SALAISE-SUR-SANNE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 5 h sur un tas d'aluminium broyé de 200 t dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les pompiers maîtrisent l'incendie avec 3 lances canon de 2 000 l/min et évitent sa propagation au broyeur ainsi qu'à 800 t de ferrailles déchetées. Les travaux de déblaiement sont effectués avec 2 chargeuses de l'entreprise sous arrosage intermittent à l'aide de 2 lances canon et d'une lance à débit variable de 1 000 l/min. Les eaux d'extinction sont collectées dans un bassin de confinement sur le site. Le maire et la gendarmerie se rendent sur les lieux.

N°32304 - 30/09/2006 - FRANCE - 59 - ANICHE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans un hangar semi-ouvert d'une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables, un feu se déclare vers 7 h sur 1 000 m³ de mousse de polyuréthane provenant de sièges de voitures. Les pompiers équipés d'ARI mettent en oeuvre 1 lance à débit variable de 500 l/min et 1 lance canon pour maîtriser l'incendie ; pour achever l'extinction, la matière en combustion est extraite du bâtiment avec un engin de l'entreprise puis arrosée avec 2 lances à débit variable. Une CMIC effectue des mesures atmosphériques d'acide cyanhydrique (HCN) et de chlorure d'hydrogène (HCl) qui se révèlent négatives. L'intervention des secours s'achève en début d'après-midi. Aucune victime n'est à déplorer. Les eaux d'extinction ont été collectées dans un bassin de confinement sur le site.

N°32485 - 14/09/2006 - FRANCE - 69 - SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Au cours d'une ronde de surveillance vers 2h30, le gardien d'une entreprise de récupération et de broyage de matières métalliques recyclables constate un dégagement de fumée sur un tas de fines combustibles de 2 t (caoutchoucs, plastiques, tissus...) et alerte les secours. Ayant reçu une formation à la lutte contre l'incendie, il intervient avec les moyens de défense du site et maîtrise le sinistre. A leur arrivée, les pompiers poursuivent néanmoins l'arrosage afin de prévenir toute reprise de feu. Il n'y a ni victime, ni dommage matériel. Les eaux d'extinction qui ont été collectées dans le bassin d'orage de l'établissement sont traitées (séparation des hydrocarbures et décantation) avant rejet dans le réseau public. L'exploitant effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.

N°32221 - 09/09/2006 - FRANCE - 54 - SAULNES
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables, un feu se déclare vers 6h30 sur 1 000 m³ de déchets métalliques et "plastiques" stockés dans un bâtiment à usage de tri de 10 000 m², 15 m de haut et compartimenté en cellules. En raison de l'absence d'exutoire dans la toiture, l'importante fumée émise complique l'accès des secours au foyer. Les pompiers utilisent 2 lances à débit variable de 1 000 l/min et 1 de 500 l/min et créent des ouvertures dans le bardage de la construction pour la désenfumer avec des ventilateurs grand débit. Des mesures aux abords de l'incendie révèlent une concentration de 50 ppm de CO. Une CMIC effectue, dans la commune et dans une commune voisine, des mesures de toxicité dans l'air qui s'avèrent négatives ; par mesures de précaution les écoles sont néanmoins fermées. Un message est diffusé à la population par haut-parleur, l'informant de l'absence de risque tout en l'invitant à limiter ses déplacements autour de la zone industrielle et à maintenir les fenêtres fermées pour pallier un éventuel changement de direction du vent. Aucun risque n'est redouté pour les populations du Luxembourg et de la Belgique proches. En milieu de matinée, la maîtrise de l'incendie et la diminution des émissions de fumée permet au secours d'entreprendre le transfert des matières en combustion vers des cellules vides à l'aide d'une chargeuse et leur refroidissement au moyen de 3 lances dont 1 lance canon. L'incendie est éteint vers 13h30. L'intervention des secours s'achève vers 17h30 mais la surveillance du site est maintenue pour maîtriser d'éventuelles reprises de feu.

N°32604 - 01/09/2006 - FRANCE - 86 - BONNEUIL-MATOURS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 22h45 en bordure d'une casse automobile de 4 ha située le long d'une route communale. L'incendie se propage et embrase une centaine de carcasses de véhicules. Une cinquantaine de pompiers et une vingtaine de véhicules sont mobilisés pour combattre le sinistre. Les secours qui n'ont accès que d'un seul côté de l'incendie créent à l'aide d'une grue une trouée dans le tas de ferrailles afin d'accéder à une seconde face du foyer. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 5 lances à débit variable de 500 l/min alimentées à partir d'une noria de camions-citernes. L'incendie est éteint le lendemain vers 10 h et une surveillance des lieux est mise en place. Trois pompiers incommodés par les fumées sont conduits à l'hôpital ; l'intervention des secours s'achève à 15 h. La gendarmerie effectue une enquête.

N°32065 - 04/08/2006 - FRANCE - 62 - HERSIN-COUPIGNY
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une société de récupération de matières non métalliques recyclables, un feu se déclare vers 9h30 dans des déchets industriels. Le personnel maîtrise le sinistre à l'aide de 2 lances à mousse. Les secours effectuent des mesures d'explosivité qui se révèlent négatives. Aucune trace de pollution n'est détectée.

N°32037 - 01/08/2006 - FRANCE - 42 - LA TALAUDIÈRE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans un centre de récupération de déchets, l'alarme d'un portique de détection de radioactivité se déclenche vers 19h30 lors du passage d'un camion. La benne de 30 m³ qui contient des gravats issus de la démolition d'une aciérie est isolée. Un périmètre de sécurité est mis en place. Un débit dose de 1 µGy/h est mesuré au contact de la benne. En parallèle, une équipe de reconnaissance effectue des mesures sur le site de démolition : les résultats se révèlent négatifs. Une entreprise spécialisée prend en charge la benne.

N°32027 - 23/07/2006 - FRANCE - 50 - ISIGNY-LE-BUAT
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Vers 17 h durant une journée de forte chaleur, un feu se déclare sur un tas de ferrailles à broyer de 600 t dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables fermée pour le week-end. L'alerte est donnée par un passant ; le directeur de la société se rend aussitôt sur les lieux. Une importante fumée est émise dans l'atmosphère. La circulation de la RD 47 est déviée, 34 riverains de 2 hameaux voisins sont évacués et 5 autres personnes sont confinées dans leur habitation. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 10 lances alimentées à partir d'une réserve d'eau de 800 m³, aidés par 2 grutiers de l'établissement qui évacuent les ferrailles non enflammées pour limiter la propagation de l'incendie. Les eaux d'extinction estimées à 600 m³ sont collectées sur le site dans un bassin de 2 000 m³. Après analyses (DBO, DCO, MES, hydrocarbures, métaux lourds et PCB) elles seront rejetées dans le milieu naturel sous débit contrôlé quelques jours plus tard. L'incendie est éteint à 22h30 et les pompiers mettent en place une surveillance des lieux ; une reprise de feu vers 3 h sera rapidement maîtrisée. L'intervention des secours s'achève à 5h30. L'examen de l'enregistrement de la caméra de surveillance du site montre que le départ de feu s'est produit à 16h35 (légère fumée au sommet du tas). Selon l'exploitant, un échauffement de matières inflammables à la suite d'un effet loupe par des vitres de carcasses de véhicules pourrait être à l'origine du sinistre. Ce scénario inventorié dans l'étude de dangers n'avait pas été retenu comme scénario majeur. A la suite de l'accident, l'exploitant prévoit une meilleure régulation des flux de matières à broyer pour limiter le volume stocké, un contrôle plus fréquent des tas à risques et un renforcement de la sensibilisation du personnel.

N°32004 - 19/07/2006 - FRANCE - 78 - LIMAY
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare à 17h40 durant une journée de forte chaleur, sur un tas de ferrailles à broyer de 5 000 m³ dans une entreprise de recyclage de matières métalliques. Des explosions se produisent et l'incendie menace de se propager à un bâtiment abritant 2 cuves de fioul de 6 000 l ainsi qu'un local contenant des racks de bouteilles d'oxygène. Le foyer attisé par un vent tournoyant émet un panache de fumée noire, visible à plusieurs km à la ronde. Une centaine de pompiers et d'importants moyens matériels (5 fourgons pompe, 1 fourgon mousse grande puissance, 4 lances canon, des grosses lances...) sont mobilisés pour maîtriser le sinistre. Le débit hydraulique mis en oeuvre risquant de perturber l'approvisionnement en eau potable de 30 000 personnes, les secours établissent 2 lignes d'alimentation sur 2 étangs situés à 1 200 m du lieu de l'incendie. Les pompiers luttent toute la nuit pour circonscire le sinistre ; 2 d'entre eux sont légèrement blessés. Les eaux d'extinction, initialement contenues dans un bassin du site, se déversent vers 2 h du matin dans la darse d'un port relié à la SEINE, via le réseau des eaux pluviales ; un barrage flottant est mis en place pour contenir les rejets pollués. L'incendie est éteint vers 8 h ; l'intervention des secours ne s'achève que vers 17h30 après refroidissement des ferrailles et extinction des foyers résiduels. Un arrêté préfectoral conditionne le redémarrage des installations à un renforcement des mesures de sécurité dans l'établissement. Huit jours plus tard le préfet autorise la société à reprendre son activité sous réserve notamment de fractionner ses stockages en fonction des risques des produits, respecter une distance minimale de 10 m entre chacun d'eux, limiter le tonnage stocké, mettre en place une surveillance du site en dehors des heures d'activité et d'améliorer la prévention des risques de pollution des eaux.

N°31990 - 18/07/2006 - FRANCE - 45 - MONTARGIS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans un centre de tri/transit de déchets, un feu se déclare vers 11h 30 sur une aire bétonnée non couverte de stockage (1 500 m²) de DIB/cartons. Un employé aperçoit des fumées émises à partir du stock de DIB. Pendant que les secours arrivent sur site vers 12h05, le personnel enlève le maximum de matériel de la zone concernée (benches, camions, grues...). A 14h, 300 m² de bâtiment sont la proie des flammes et 500 m² de bureaux sont menacés. Le feu violent menace de se propager à d'autres bâtiments stockant 3 000 l de fioul, 2 000 l d'huile de moteur, 2 000 l d'huile hydraulique et un important stock de batteries. A 15h50, l'incendie est circonscrit et les mesures atmosphériques sur site sont de 6 ppm en ammoniac et 1,3 ppm en chlore. Le risque de propagation du feu est important en raison de l'implantation du site en milieu forestier et de la présence d'un vent tournant. Vers minuit, un brouillard accompagné d'une odeur âcre plane sur Montargis : les relevés atmosphériques effectués suite à de nombreux appels téléphoniques indiquent une concentration en ammoniac non significative comprise entre 3 et 6 ppm. La durée totale d'intervention des secours est de 60 h. La réserve incendie de 400 m³ s'avère insuffisante et doit être rechargée à partir d'un poteau incendie situé à 1,5 km du site. Les 180 t de déchets sont calcinées. Malgré les dispositions prises, d'importants dégâts matériels sont à déplorer (0,53 M.euro). Les eaux d'extinction sont confinées dans le bassin d'orage, les pompes de relevage étant arrêtées.

N°32041 - 18/07/2006 - FRANCE - 35 - CESSON-SEVIGNE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une entreprise de recyclage de matières métalliques à l'arrêt, un vigile d'une société de gardiennage aperçoit, vers 2h30, un feu sur la bande transporteuse alimentant le compartiment de stockage des caoutchoucs de la station de tri post-broyage. Il alerte aussitôt les secours publics et l'employé d'astreinte de l'établissement. A son arrivée, ce dernier constate que l'incendie s'est propagé à 5 convoyeurs à bande et à la cabine de tri manuel. Les pompiers sur les lieux à 2h50 doivent attendre l'intervention d'un agent du service de l'électricité avant d'engager les opérations d'extinction. L'incendie circonscrit à 3h45 est éteint à 4 h ; les secours quittent le site à 5 h. Le bâtiment abritant l'installation, 8 convoyeurs, une cabine de tri, un tambour magnétique et l'installation électrique du post-broyage sont endommagés. Les eaux d'extinction qui sont restées confinées sur le site et les déchets solides sont éliminés dans des centres de traitement autorisés. Un échauffement des caoutchoucs à la suite de la chute d'un fragment métallique chaud dans le compartiment de stockage pourrait être à l'origine du sinistre. A la suite de l'accident, l'exploitant met en place un contrôle de l'unité de post-broyage notamment des bandes transporteuses en fin de journée et la case des stériles est vidée chaque soir en fin de poste.

N°31960 - 17/07/2006 - FRANCE - 14 - ROCQUANCOURT
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans un établissement de récupération de matières métalliques recyclables, durant une journée de forte chaleur, un feu se déclare vers 17h20 sur 2 200 t de "platinage" à broyer (ferrailles en mélange comprenant des véhicules hors d'usage). L'incendie menace de se propager à un second stock de 400 m³. Une chargeuse relève un tas de platinage lorsqu'une explosion dans le godet de l'engin provoque le départ de feu. Le personnel est immédiatement évacué. Les 156 pompiers provenant de 18 casernes, mettent en oeuvre 3 grosses lances et 2 lances moniteurs pour combattre le sinistre, aidés par 2 grutiers de l'entreprise qui déplacent une partie des ferrailles pour créer une allée coupe-feu. Une citerne de gazole vide mais non-dégazée proche est protégée par les secours. L'alimentation en eau est assurée à partir d'un poteau incendie, d'une réserve de 700 m³ et du bassin d'eaux pluviales de l'entreprise. Un panache de fumée noire est visible à une vingtaine de km à la ronde. Les secours effectuent des mesures de toxicité aux alentours du site qui se révèlent négatives. Deux employés et un pompier victimes de déshydratation sont soignés sur place. Un pompier légèrement blessé à une jambe est conduit à l'hôpital. L'incendie circonscrit vers 1 h est éteint en fin de matinée. Une surveillance est mise en place durant le reste de la journée pour éteindre d'éventuels foyers résiduels. L'intervention des secours s'achève à 18 h. Les 400 m³ d'eaux d'extinction sont confinés dans l'établissement. Aucun rejet à l'extérieur n'est constaté. Une chargeuse et une partie de la dalle de stockage sont endommagées, 800 t de platinage sont détruites. L'inspection des installations classées constate que la quantité de ferrailles stockée était supérieure à celle autorisée. A la suite de l'accident, l'exploitant prévoit : une amélioration de la segmentation des stocks avec des allées de 10 m en période de forte chaleur, un renforcement de la surveillance du site hors activité, la vérification de l'application de la procédure de réception des matières à broyer et étude un projet global de défense incendie du site. L'exploitant doit également actualiser l'étude de dangers de son établissement et reconstituer la réserve incendie (2 500 m³ ont été consommés pendant l'intervention et 2 000 m³ sont encore disponibles).

N°32044 - 09/07/2006 - FRANCE - 30 - LEDENON
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Une explosion de vapeurs d'essence provenant du réservoir non démonté d'une épave de véhicule, se produit vers 16h30 dans la trémie de chargement du broyeur d'une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les projections d'éléments incandescents enflamment le stock de carcasses jouxtant l'installation de broyage. Le personnel et les pompiers publics éteignent l'incendie en 2 h. Le non-respect de la procédure d'exploitation qui prévoit ce démontage est à l'origine de l'accident. Aucun blessé n'est à déplorer. L'exploitant doit fournir à l'Inspection des Installations Classées un rapport d'accident précisant notamment les mesures prises ou envisagées pour diminuer la probabilité de renouvellement d'un tel évènement et celles prévues pour en limiter les effets le cas échéant. L'activité de l'établissement a été interrompue pendant 4h.

N°31867 - 17/06/2006 - FRANCE - 33 - BEGLÉS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 8h30 sur un tas de ferrailles de 5 000 m³ dans une entreprise de récupération de matières métalliques. La circulation sur l'avenue voisine est interrompue. Les secours maîtrisent le sinistre avec 3 grosses lances et 2 lances canon et étalent les déchets métalliques avec des engins mécaniques pour faciliter l'extinction. Aucune pollution du ruisseau avoisinant n'est constatée. L'intervention des secours s'achève vers 19h30.

- N°31874 - 17/06/2006 - FRANCE - 11 - CARCASSONNE**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers minuit sur un tas de ferrailles de 240 m³ dans une entreprise de récupération de matières métalliques. Les pompiers maîtrisent le sinistre en une trentaine de minutes.
- N°32013 - 16/06/2006 - FRANCE - 94 - BONNEUIL-SUR-MARNE**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 La DARSE est fréquemment polluée par des poussières de mâchefers qui s'envolent lors des chargements et passages de poids lourds dans une usine de récupération de matières métalliques. L'exploitant met en place une balayeuse fonctionnant en permanence et voit les conditions de stockage et de manutention des mâchefers. L'administration constate les faits.
- N°31858 - 14/06/2006 - FRANCE - 26 - LORLIOL-SUR-DROME**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 22 h dans une casse automobile sur des carcasses de véhicules stockées sur 4 à 5 m de hauteur. Les secours redoutant des risques de propagation de l'incendie protègent un dépôt de GPL externe au site et évacuent une vingtaine d'employés d'une base logistique voisine. Les 70 pompiers mobilisés éteignent l'incendie vers 2 h avec 4 lances à débit variable, 2 grandes lances et 1 lance canon, aidés par le personnel de l'entreprise qui déballe les ferrailles avec 2 grues mobiles. Durant leur intervention, les secours auront également dû protéger des bouteilles d'oxygène par rideau d'eau dans l'établissement. Une surveillance des lieux est mise en place durant le reste de la nuit. L'intervention des pompiers s'achève à 7 h.
- N°32127 - 09/06/2006 - FRANCE - 76 - LE GRAND-QUEVILLY**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare sur la zone de stockage des DIB d'un centre de transit de ferrailles, papiers cartons et plastiques. Les pompiers d'une société voisine découvrent l'incendie et alertent les secours externes. Le sinistre est maîtrisé en 3h. 30 t de DIB sont détruites. Bien que l'origine du sinistre ne soit pas déterminée, l'hypothèse d'un effet loupe est évoquée.
- N°31845 - 08/06/2006 - FRANCE - 02 - ATHIES-SOUS-LAON**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare dans une casse automobile après la fermeture de l'établissement vers 19 h. Les pompiers éteignent l'incendie avec 4 lances à débit variable et évitent sa propagation aux bâtiments d'exploitation. Un employé légèrement brûlé est soigné sur place. Un stock de pare-chocs est détruit. A la suite de l'accident, l'exploitant prévoit l'implantation d'une nouvelle bouche incendie pour améliorer l'intervention des secours.
- N°31810 - 27/05/2006 - FRANCE - 93 - STAINS**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 8 h dans une entreprise de recyclage de batteries de 1 500 m². Les pompiers éteignent l'incendie avec 12 lances à débit variable.
- N°32122 - 24/05/2006 - FRANCE - 60 - CLAIROIX**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 13 h sur un tas de carcasses d'automobiles à broyer de 300 m³ dans une entreprise de recyclage de matières métalliques et de vieux papiers. L'incendie se propage à un stock de bardage en acier contenant des mousses isolantes. Une importante fumée noire est visible à plusieurs kilomètres à la ronde. La cinquantaine de pompiers mobilisés met en oeuvre d'importants moyens d'extinction, dont des lances canon, pour maîtriser le sinistre attisé par un vent violent. L'incendie est éteint vers minuit. Les secours ont déversé l'équivalent de 6 000 l/min d'eau au plus fort de l'intervention et déplacé les carcasses avec un engin de levage pour accéder au coeur des foyers. La grue fixe du site est endommagée. L'activité de l'établissement redémarre le lendemain matin. L'inspection des installations classées effectue une enquête. Le départ de feu est survenu durant l'arrachage des réservoirs de carburant des véhicules hors d'usage non dépollués. Des étincelles provoquées par la chargeuse poussant les ferrailles ont enflammé l'essence répandue sur la dalle en béton du stockage. L'exploitant installe 4 réservoirs d'eau d'extinction (2 x 35 m³ + 1 x 5 m³ + 1 x 15 m³) aux endroits les plus vulnérables du site et adresse aux services de secours un plan d'intervention en cas d'incendie. Le maire et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux. Cet établissement fait l'objet de plaintes récurrentes de la part de riverains de la commune voisine, limitrophe de l'installation. Ces personnes dénoncent notamment le bruit d'explosions récurrentes dans le broyeur à ferrailles et la circulation des poids lourds. Lors d'une réunion du conseil municipal le 12/06, les élus de cette commune demandent le transfert de l'activité sur un autre site.
- N°31777 - 17/05/2006 - FRANCE - 64 - LONS**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 12h30 sur un tas d'épaves d'automobiles dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances canon à mousse et 3 lances à débit variable en protection, aidés par les employés du site qui étalent les ferrailles avec une grue pour permettre l'accès au coeur du foyer. Une surveillance des lieux est mise en place durant la nuit. L'intervention des secours s'achève le lendemain vers 11 h.

- N°31737 - 05/05/2006 - FRANCE - 19 - LA CHAPELLE-AUX-BROCS**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables, vers 11h, un employé qui perce un bac contenant 334 kg de copeaux de titane avec une torche à plasma pour en évacuer l'eau, provoque l'embrasement des tournures métalliques. Il déplace aussitôt le conteneur à l'écart sur une zone étanche et ne parvenant pas à éteindre le feu avec des extincteurs (2 à poudre + 1 d'eau additivée) alerte les secours publics. A leur arrivée, les pompiers refroidissent l'extérieur du bac (T° > 800 °C) mais ne peuvent éteindre le feu avec le sable mouillé mis à disposition par l'exploitant, redoutant des risques de cracking de l'eau (dissociation en H2 et O2). Vers 14h20, le sinistre est maîtrisé après déversement dans le bac, sur 30 cm d'épaisseur, d'1 t de sable sec provenant d'un négociant en matériaux. Le refroidissement de l'extérieur du bac est arrêté vers 15h45 (T° au coeur = 50 °C). Le conteneur est déplacé dans une zone isolée et couvert par une benne pour l'abriter de la pluie annoncée pour la soirée ; une surveillance de la température du conteneur est mise en place. Une erreur humaine est à l'origine de l'accident ; l'employé connaissait les risques d'inflammation liés à son intervention. Dans le cadre de la procédure d'autorisation en cours (transfert de l'établissement), l'Inspection des Installations Classées proposera au préfet que l'exploitant dispose sur le site d'une quantité de sable sec permettant de recouvrir ce type de foyer sur 30 cm d'épaisseur.
- N°31695 - 24/04/2006 - FRANCE - 47 - BOE**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 17h30 sur des pneus, ferrailles et épaves d'automobiles dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Une vingtaine d'employés d'une entreprise limitrophe est évacuée. L'incendie émet d'abondantes fumées qui se répandent vers une zone industrielle. Une cinquantaine de pompiers et d'importants moyens matériels (17 véhicules, 4 lances à débit variable, 2 lances canon...) sont mobilisés pour maîtriser le sinistre. L'incendie, circonscrit à 18h10, est éteint à 19h25 avec des moyens d'extinction à mousse. Une surveillance des lieux est mise en place durant la nuit.
- N°31672 - 21/04/2006 - FRANCE - 70 - FOUGEROLLES**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 21 h au niveau des bennes de 150 t de déchets métalliques d'électroménagers dans une entreprise de récupération de métaux recyclables. Les pompiers éteignent le sinistre avec 4 lances à débit variable, aidés par les employés du site qui étalent les ferrailles avec 3 grues pour permettre l'accès au coeur du foyer. Un adjoint au maire et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux.
- N°31700 - 20/04/2006 - FRANCE - 09 - LORP-SENTARAILLE**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un camion de ferrailles déclenche l'alarme du portique de détection de radioactivité à l'entrée d'une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les pompiers d'une CMIT (Cellule Mobile d'Intervention Technologique) découvrent dans le chargement une balance hors d'usage contenant 5 têtes d'épingle présentant au contact un débit de dose équivalent de 230 microsievert/h. Les secours isolent les 5 têtes dans une boîte en plastique et la balance dans un fût métallique. L'Institut spécialisé en radioprotection et le fabricant de l'instrument de mesure sont informés de l'incident.
- N°31366 - 30/01/2006 - FRANCE - 93 - LA COURNEUVE**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 15 h sur un tas de ferrailles à broyer de 200 t dans une entreprise de récupération de matières métalliques. La circulation ferroviaire ARGENTEUIL-VALENTON est interrompue. D'importants moyens humains et matériels (23 véhicules de secours, 11 lances) sont mobilisés pour maîtriser le sinistre. Les pompiers éteignent l'incendie vers 19h30, aidés par les employés du site qui déballe les ferrailles avec 2 chargeuses et une grue pour permettre l'accès au coeur du foyer. La circulation ferroviaire est rétablie à 20h15.
- N°31275 - 14/01/2006 - FRANCE - 86 - VILLIERS**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 5 h dans une casse automobile. Le sinistre génère un important dégagement de fumée noire. Alertée par un riverain, la trentaine de pompiers mobilisés éteint l'incendie avec des lances à débit variable et 2 lances à mousse. Les secours mettent en place une surveillance du site pour lutter contre une éventuelle reprise du sinistre ; l'intervention des pompiers s'achève vers 12h30. Un quart du parc de véhicules a brûlé soit une centaine de carcasses. Les autorités locales se sont rendues sur les lieux. Un acte de malveillance pourrait être à l'origine de l'incendie, des traces d'effraction ayant été constatées sur le grillage ceinturant l'établissement. La gendarmerie effectue une enquête.
- N°31222 - 31/12/2005 - FRANCE - 62 - FRESNICOURT-LE-DOLMEN**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 4h30 sur un tas de carcasses de voitures et déchets métalliques divers de 600 m³ dans une casse automobile. Les pompiers sont confrontés à des difficultés d'alimentation en eau et d'accès aux foyers. Une étalle voisine du dépôt est désenfumée avec 2 ventilateurs portables. L'intervention des secours s'achève à 13h20. Le maire et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux.
- N°31179 - 19/12/2005 - FRANCE - 95 - BRUYERES-SUR-OISE**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu couvant est constaté vers 18 h sur un stock de déchets d'aluminium et de caoutchouc de 1 500 t dans une entreprise de récupération de matières métalliques. Les pompiers éteignent l'incendie avec 4 grosses lances et mettent en place une surveillance des lieux toute la nuit.

N°30829 - 11/10/2005 - FRANCE - 25 - FRANCOIS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un dégagement de dioxyde de soufre se produit dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables lors du percement d'un réservoir métallique de 400 l avec un chalumeau ; 2 employés victimes de suffocations et d'irritations sont hospitalisés. Les pompiers en scaphandres obturent la brèche avec des pinches et isolent la cuve, ainsi que 3 autres récipients similaires. Un périmètre de sécurité de 25 m est mis en place autour de la zone d'entreposage. L'exploitant doit faire dépolluer les 4 conteneurs par une entreprise spécialisée.

N°30859 - 01/10/2005 - FRANCE - 38 - SAINT-CLAIR-DE-LA-TOUR
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 De fortes odeurs d'hydrocarbures sont détectées vers 14h30 dans un établissement scolaire et au niveau des égouts de la place de la mairie ; deux écoles et l'hôtel de ville sont évacués (200 personnes). Le débordement d'un décanteur déshuileur d'une casse automobile est à l'origine des rejets dans le réseau d'assainissement. Les 5 m³ d'effluents (notamment solvants de peinture) contenus dans l'installation de traitement sont pompés par une entreprise spécialisée et les pompiers rincent le réseau d'égouts communal. L'intervention des secours s'achève à 19 h après des mesures d'explosimétrie qui se révèlent négatives.

N°30659 - 19/09/2005 - FRANCE - 57 - AMNEVILLE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Le broyage d'un fût entraîne une forte odeur de mercaptan autour d'une usine de récupération de métaux. Des riverains alertent les pompiers qui font évacuer les 10 classes d'une école primaire et effectuent des mesures d'explosimétrie qui sont négatives. L'inspection des installations classées se rend sur place. Les analyses permettent de déterminer que le produit en cause est essentiellement composé de tétrahydrothiophène (THT).

N°30610 - 10/09/2005 - FRANCE - 33 - FRONSAC
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une casse automobile, un feu se déclare vers 13 h sur un tas de 300 m³ de pneumatiques et carcasses de véhicules. La vingtaine de pompiers mobilisés maîtrise le sinistre en 3h40 avec 4 lances à débit variable. Les secours mettent en place une surveillance des lieux durant la nuit.

N°31214 - 08/09/2005 - FRANCE - 68 - ILLZACH
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un incendie détruit une centaine de carcasses semi-compactées en attente de recyclage dans une casse automobile. Les 55 pompiers mobilisés maîtrisent le sinistre en 6 h avec 6 lances dont 1 lance canon. L'alimentation de 2 lignes électriques de 20 000 V surplombant le site est interrompue durant l'intervention des secours. La gendarmerie s'est rendue sur les lieux.

N°30426 - 11/08/2005 - FRANCE - 91 - ATHIS-MONS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 9h30 sur un tas de carcasses d'automobiles dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les pompiers maîtrisent l'incendie avec 4 lances en 1 h et le responsable du site déblaie les ferrailles avec un engin mécanique pour permettre l'accès au cœur du foyer. Aucune pollution de la SEINE par les eaux d'extinction n'est constatée.

N°30442 - 10/08/2005 - FRANCE - 76 - ROGERVILLE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu de 400 t de déchets industriels banals et spéciaux, essentiellement constitués de plastiques, se déclare dans une cellule d'une usine de récupération de déchets nocifs. Le POI de l'établissement est déclenché. Les pompiers maîtrisent l'incendie après 1 h d'intervention puis procèdent à l'évacuation des matières en feu à l'aide d'engins de chantier pour finaliser l'extinction. Un contrôle de l'atmosphère du bâtiment concerné par l'incendie ne révèle la présence d'aucun autre polluant hormis le monoxyde de carbone (15 ppm). L'ensemble du personnel de l'entreprise ayant procédé à l'attaque initiale du feu est examiné par un médecin, 5 d'entre eux sont transférés à l'hôpital pour y subir des examens, 2 seront placés en observation pour 24 h. Le déblai de la zone sinistrée est effectué : 2 alvéoles, celle en feu et celle voisine contenant le même type de déchets, sont vidées. Aucune mesure de chômage technique n'est envisagée pour le personnel.

N°31516 - 29/07/2005 - FRANCE - 74 - ANNECY
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une entreprise de collecte et de tri de métaux et déchets industriels banals (papier, carton, plastiques, bois), en vue de leur valorisation, un feu se déclare vers 10 h à proximité de la presse cisaille sur un tas de ferrailles découpées. Le personnel intervient immédiatement avec le véhicule incendie appartenant à la société et avec des RIA. Les secours publics interviennent avec 3 lances une dizaine de min plus tard. Le feu est éteint en 20 min mais les pompiers refroidiront les ferrailles jusqu'à 12h30 pour éviter une éventuelle reprise du sinistre. Les eaux d'extinction collectées par l'aire bétonnée du stockage transitent dans le décanteur déshuileur du site avant leur rejet dans le milieu naturel. Ce séparateur est curé 8 jours après l'accident. Selon l'exploitant, un point chaud ou une étincelle au niveau des ferrailles en cours de traitement aurait pu entraîner l'inflammation d'hydrocarbures souillant certaines pièces métalliques. Il n'y a ni victime, ni dommage matériel. L'exploitant doit adresser à l'Inspection des installations classées les justificatifs du curage du déshuileur et mener une réflexion pour améliorer la prévention ou l'intervention en cas d'incendie (arrosage des ferrailles en cours de découpage, déploiement de matériel incendie à proximité des zones à risque de départ de feu...).

N°30342 - 20/07/2005 - FRANCE - 83 - LA CRAU
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un incendie embrase vers 20 h un stock de ferrailles de 500 m³ et 8 m de haut dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Malgré des difficultés d'alimentation en eau, les pompiers maîtrisent le sinistre avec 9 lances (3 x 2 000 l/min, 2 x 1 000 l/min, 2 x 500 l/min, 2 x 250 l/min) et évitent sa propagation à un immeuble de bureaux.

N°30275 - 11/07/2005 - FRANCE - 06 - VALLAURIS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 14 h dans une casse automobile et se propage à la forêt voisine. Douze pompiers incommodés par la chaleur sont examinés sur place par le médecin des secours et 4 autres, intoxiqués par les fumées, sont conduits à l'hôpital.

N°30098 - 22/06/2005 - FRANCE - 60 - BRETEUIL
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu de débris de caoutchouc et de plastique se déclare vers 22h45 sur un amas d'une surface de 70 x 20 m et de 4 à 5 m de haut dans une entreprise de récupération. Il s'agit d'un feu couvert ne présentant aucun risque de propagation. Le dispositif des pompiers est allégé au bout de 2h15. Une surveillance est maintenue, 2 relèves sont prévues, la première à 2h, la seconde à 5h.

N°30069 - 18/06/2005 - FRANCE - 51 - DAMPIERRE-AU-TEMPLE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 20h30 sur des pneus, carcasses de véhicules et matériels divers dans une casse automobile. L'incendie qui affecte 600 m² de l'établissement émet une abondante fumée. La trentaine de pompiers mobilisés éteint le sinistre avec 3 lances à débit variable de 500 l/min. La gendarmerie effectue une enquête.

N°30070 - 17/06/2005 - FRANCE - 71 - SAINT-MARCEL
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 18 h sur un stock de ferrailles à broyer de 30 t dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 3 lances à débit variable et une pelleuse mise à disposition par l'exploitant pour étaler le tas.

N°30089 - 17/06/2005 - FRANCE - 18 - LA CHAPPELLE-SAINT-URSN
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 12h30 sur un stock de carcasses de véhicules à broyer de 500 m² dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. La soixantaine de pompiers mobilisés éteint le sinistre avec 6 lances dont 2 à mousse vers 20h30. Une surveillance du site est mise en place durant la nuit. L'intervention des secours s'achève le lendemain à 6h20.

N°30525 - 01/06/2005 - FRANCE - 76 - LE GRAND-QUEVILLY
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un incendie d'origine indéterminée détruit 3 t de ferrailles à broyer dans une entreprise de recyclage de matières métalliques. Le personnel maîtrise rapidement le feu qui sera finalement éteint par les secours publics.

N°29953 - 31/05/2005 - FRANCE - 77 - MONTEREAU-FAUT-YONNE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 17 h sur un tas de ferrailles de 1 000 t dans une entreprise de broyage de matières métalliques recyclables. Deux salariés légèrement blessés sont conduits à l'hôpital par les secours. Une cinquantaine de pompiers et d'importants moyens matériels sont mobilisés pour maîtriser le sinistre et protéger le broyeur. Les employés du site étalent les ferrailles avec 2 chargeuses pour permettre l'accès au cœur du foyer. Afin d'éviter une pollution par les eaux d'extinction, le réseau d'eaux pluviales est obturé et un barrage flottant est mis en place à son exutoire dans une darse. Après extinction, le personnel de l'entreprise effectue des rondes de surveillance toutes les 20 min. L'intervention des secours publics s'achève le lendemain à 8 h après une dernière reconnaissance. Les eaux souillées sont pompées par une entreprise spécialisée.

N°29914 - 28/05/2005 - FRANCE - 38 - SALAISE-SUR-SANNE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 3h30 sur un tas de carcasses d'automobiles à broyer de 200 m³ dans une entreprise de récupération de matières métalliques. Les pompiers éteignent le sinistre avec 4 lances (2 x 2 000 l/min et 2 x 500 l/min), aidés par les employés du site qui débalaient les ferrailles avec 2 chargeuses pour permettre l'accès au cœur du foyer. Les secours effectuent une reconnaissance sur le canal du RHONE pour vérifier l'absence de rejet d'eaux d'extinction.

N°29817 - 11/05/2005 - FRANCE - 10 - SAINT-NICOLAS-LA-CHAPPELLE
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare dans une casse automobile vers 15h30. Les pompiers maîtrisent l'incendie de 300 véhicules 'dépollués', stockés en piles, avec 3 lances à débit variable.

- N°29820 - 11/05/2005 - FRANCE - 56 - LORIENT**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une usine de récupération et de traitement des papiers-cartons, un violent feu se déclare vers 22 h dans un stock à ciel ouvert de palettes en bois et de déchets plastiques. Les 29 pompiers mobilisés évitent la propagation des flammes à un entrepôt de matériaux de construction et maîtrisent le sinistre. Les eaux d'extinction sont traitées dans le bassin de décantation du site. L'administration constate les faits. Le préfet prend un arrêté de mise en demeure.
- N°29905 - 01/05/2005 - FRANCE - 63 - SAINT-OURS**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Les habitants d'une commune perçoivent de fortes odeurs de gaz et alertent les secours. Les pompiers localisent l'origine des rejets dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les émanations sont en fait des odeurs de mercaptan provenant de réservoirs détruits sur le site. Les pompiers arrosent les débris métalliques et rincent le broyeur à ferrailles. Les eaux sont collectées dans un bassin de rétention. Lors de l'intervention, les secours découvrent sur le site un bidon de 30 l de mercaptan à moitié plein et l'isolent.
- N°30585 - 23/04/2005 - FRANCE - 59 - HAUTMONT**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Des huiles provenant d'une usine de récupération de métaux polluent la SAMBRE CANALISEE sur 1,3 km. L'administration constate les faits.
- N°29704 - 22/04/2005 - FRANCE - 55 - PAGNY-SUR-MEUSE**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare sur un tas de 400 t de détritux à base de plastique dans une entreprise de récupération de matières recyclables. Le tas est isolé et aucun risque de propagation n'est envisagé.
- N°29615 - 08/04/2005 - FRANCE - 60 - NOGENT-SUR-OISE**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Une odeur suspecte de gaz dans une zone industrielle est à l'origine de l'hospitalisation de 7 personnes souffrant de maux de tête. Une entreprise de retraitement de déchets industriels, ayant nettoyé une cuve de tétrahydrothiophène (THT), produit très odorant utilisé pour marquer le gaz de ville, est à l'origine de l'incident. L'insuffisance de précautions prises pour limiter les nuisances olfactives pourrait être en cause.
- N°29573 - 02/04/2005 - FRANCE - 95 - GONESSE**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 20h30 sur des épaves dépolluées dans une casse d'automobiles. Malgré des difficultés d'alimentation en eau, une quarantaine de pompiers maîtrise le sinistre avec 6 lances à débit variable et des engins de chantier sont utilisés pour déplacer les carcasses. L'incendie est définitivement éteint le lendemain dans la matinée.
- N°29545 - 27/03/2005 - FRANCE - 42 - POUILLY-SOUS-CHARLIEU**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une entreprise de récupération de métaux recyclables implantée dans l'enceinte de la gare ferroviaire, un incendie embrase en milieu de matinée un bâtiment de 1 000 m² abritant un engin en panne, une cisaille inutilisée et 3 fûts de pièces métalliques triées (notamment en aluminium). Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 5 lances à débit variable. Le bâtiment est détruit et les structures résiduelles devront être abattues en raison de leur instabilité. Aucune gêne par les fumées n'a été signalée par les riverains. L'activité de l'entreprise n'est pas affectée par ce sinistre et aucune mesure de chômage technique n'est envisagée. L'exploitant, qui a porté plainte contre X, doit adresser à l'Inspection des installations classées un rapport sur l'accident en indiquant les mesures prises pour qu'un tel événement ne se reproduise.
- N°29544 - 25/03/2005 - FRANCE - 02 - CHAUNY**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 14 h dans un bâtiment de 2 000 m² d'une entreprise de négoce de pièces détachées automobiles de récupération. Devant le risque de propagation du sinistre à des habitations, les secours évacuent les riverains dans un rayon de 100 m. Quarante pompiers maîtrisent l'incendie avec 5 lances à débit variable de 1 000 l / min. Les eaux d'extinction s'écoulent dans le réseau d'eaux pluviales, puis se déversent dans l'OISE où aucune pollution n'est toutefois signalée. Informée à 18 h par le CODIS, l'Inspection des installations classées effectue une enquête dans l'établissement qui était inconnu du service. L'incendie a détruit des palettes, des pneus et un camion (épave ?).
- N°29473 - 22/03/2005 - FRANCE - 57 - SARREGUEMINES**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Du fioul provenant d'une casse automobile pollue le canal des HOUILLERES sur 600 m² par. Les pompiers installent un barrage flottant et épandent des produits absorbants.

- N°29467 - 21/03/2005 - FRANCE - 42 - LA TALAUDIÈRE**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une entreprise de récupération de matières métalliques, un employé aperçoit vers 16 h un dégagement de fumée sur le tas de ferrailles à broyer et alerte aussitôt les pompiers. Dans l'attente des secours, les employés contiennent le feu à l'aide des moyens internes de lutte contre l'incendie. Les pompiers éteignent l'incendie en 2h30 avec 5 lances à débit variable aidés par les grutiers de l'entreprise qui étalent le tas de métaux. Les eaux d'extinction estimées à 150 m³ sont traitées dans le déboureur / déshuileur de l'entreprise. L'origine du sinistre est inconnue. L'exploitant prévoit de rappeler à ses employés les règles de sécurité à respecter sur le site : permis de feu, interdiction de fumer...
- N°29475 - 21/03/2005 - FRANCE - 57 - MARLY**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare sur des résidus de broyage de véhicules dans une entreprise de recyclage des métaux. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 2 lances à débit variable.
- N°29454 - 16/03/2005 - FRANCE - 45 - GY-LES-NONAINS**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un incendie dans une casse automobile se propage à un bois. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 6 lances à débit variable et protègent un camion-citerne d'huile de vidange ; 900 m² de l'établissement et 1 500 m² de sous-bois sont brûlés.
- N°29373 - 07/03/2005 - FRANCE - 79 - NIORT**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare sur 7 voitures compactées dans une entreprise de récupération de matières métalliques. Les pompiers éteignent les flammes avec une lance à mousse.
- N°29285 - 25/02/2005 - FRANCE - 29 - GUIPAVAS**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 11 h dans l'atelier de dépollution des véhicules d'une casse automobile. Les pompiers éteignent 2 voitures enflammées avec 1 lance à mousse et refroidissent des cuves de carburant et d'huile.
- N°30468 - 14/02/2005 - FRANCE - 60 - MONTATAIRE**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Des hydrocarbures provenant d'une usine de récupération de métaux polluent le ru de THIVERNY sur 400 m. Les pompiers installent un barrage et épandent des produits absorbants. L'administration constate les faits.
- N°30238 - 26/01/2005 - FRANCE - 13 - MARSEILLE**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une entreprise de récupération de matières métalliques, un feu d'origine inconnue se déclare vers 15h30 sur un stock de carcasses d'automobiles à broyer de 1000 m³. Une abondante fumée est émise. Les secours publics maîtrisent le sinistre avec 3 lances à débit variable dont 2 à mousse.